Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2023 13 h

Séance tenue le lundi 20 novembre 2023 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Vicki Grondin, Mme Gracia Kasoki Katahwa et M. Luis Miranda et Mme Julie Roy

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Josefina Blanco

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^{e} Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil souligne ensuite le décès de M. Karl Tremblay avec ces quelques mots :

« Au nom du conseil municipal, je souhaite que l'on dédie une minute de silence à une figure emblématique de la musique québécoise qui nous a quittés le 15 novembre dernier, M. Karl Tremblay. Chanteur populaire du groupe de rock Les Cowboys Fringants, Karl Tremblay était la voix charismatique derrière leurs plus grands succès comme « Les Étoiles filantes », « Toune d'automne » ou encore le très célèbre « L'Amérique pleure ». En 25 ans de carrière, Les Cowboys Fringants sont devenus un véritable phénomène de société au Québec, et un groupe également bien connu dans la francophonie, avec plusieurs Centre Bell remplis et plus d'un million d'albums vendus à travers le monde. Et Karl Tremblay y était pour beaucoup, fort de son énergie contagieuse et de sa maîtrise des arts de la scène, qui viendront étoffer les textes riches de son ami et parolier Jean-François Pauzé.

Karl Tremblay était donc plus qu'une voix, c'était un véritable artiste qui savait rassembler les foules et chanter le Québec avec passion et humanité; en trouvant un équilibre à la fois entre le politique, le comique, le théâtre et l'authenticité. Nous lui rendons hommage aujourd'hui et offrons toutes nos sympathies à sa famille, ses proches et à toutes les personnes affectées par sa disparition. »

Puis, elle demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les célébrations internationales. La présidente du conseil souligne les événements suivants :

- 5 au 11 novembre : Semaine des vétérans
- 11 novembre : Jour du souvenir
- 6 au 12 novembre : Semaine québécoise des rencontres interculturelles
- 16 novembre : Journée internationale de la tolérance
- 19 novembre : Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate
- 20 novembre : Journée internationale des droits de l'enfant
- 20 au 26 novembre : Grande semaine des tout-petits
- 25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'octobre et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Chantal Rossi, M. Giovanni Rapanà, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Abdelhaq Sari et Mme Stephanie Valenzuela.

Pour terminer, la présidente du conseil tient également à souligner l'implication des bénévoles et donateurs de la 50e campagne Centraide, lesquels ont contribué avec brio au succès de l'édition de cette année.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions de même que les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 07, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Office de consultation publique de Montréal (OCPM) – Souhaite des explications sur les actions entourant la demande de destitution de la présidente actuelle de l'OCPM et la démission de Mme Dominique Ollivier, de même que le rôle que cette dernière maintient au sein de Projet Montréal / Demande des justifications à l'Administration quant aux décisions prises ces derniers temps et le moment où elles ont été prises
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Est-ce que l'Administration va revoir son programme de financement des festivals? / Qu'en est-il des petits festivals? Est-ce que l'Administration va remettre à l'ordre du jour le programme de financement dédié à l'expression de la diversité culturelle?

M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Peut-on avoir des explications sur la nouvelle dans les médias à l'effet qu'un OBNL n'ait pu changer une ampoule? / Peut-on s'assurer qu'il n'y ait plus de confusion à cet effet?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Comment l'Administration compte combler les besoins en effectifs policiers dans le métro la semaine et les fins de semaine? / Quelle est la stratégie à court terme?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Demande des explications sur le taux de taxation de 4,6 % destiné aux commerçants et aux entrepreneurs / À quel moment le centre-ville recevra-t-il l'aide nécessaire?
M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Quelles conséquences Mme Bochra Manaï, Commissaire à la lutte au racisme, aura-t-elle après ses déclarations de la semaine dernière en lien avec les récents crimes et incidents haineux? / Est-ce que Mme Manaï représente toujours la personne désignée pour occuper les fonctions de Commissaire à la lutte au racisme?
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt) (Mme Alia Hassan-Cournol)	En matière de lutte à la discrimination, est-ce que l'Administration est prête à s'engager pour une tolérance zéro, et que les sanctions soient appliquées? / Quelles sont les garanties que le guichet unique en matière de respect de la personne soit efficace?

_____

À 13 h 39

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

_____

Question de	À	Objet
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Est-ce que le responsable de l'Administration peut répondre quant à la situation d'un locataire de la Ville qui n'a pas eu de changement d'ampoule et de chauffe-eau? / Est-ce un cas exceptionnel? Est-ce qu'il y a une liste de demandes à cet effet?

_____

Le conseiller Benoit Dorais soulève une question de privilège à l'effet que le responsable du dossier pour la question de Mme Alba Zuniga Ramos, comme énoncé précédemment, est bel et bien la conseillère Émilie Thuillier; il invite Mme Zuniga Ramos à prêter davantage d'attention aux travaux du conseil. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, n'apprécie pas le ton du conseiller Benoit Dorais; le leader de la majorité, M. Alex Norris, appuie la question de privilège de M. Dorais.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, clôt le débat.

_____

M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Est-ce que l'Administration est au courant de certains problèmes sur les rues résidentielles lors du changement d'éclairage de lampadaires au DEL? / Est-ce que l'Administration a une liste de déficiences dans tous les arrondissements à ce sujet?
M. Serge Sasseville	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Aimerait savoir si le responsable de l'Administration du centre-ville et des chantiers a visité le quadrilatère bordé des rues Crescent, Guy, Sherbrooke et du boulevard René-Lévesque?

_____

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 53.

_____

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

_____

CM23 1197

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 80.01 (20.06).

_____

Un débat restreint s'engage.

_____

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, demande que le point 65.02 soit ajouté à l'ordre du jour. Le leader de la majorité, M. Alex Norris, indique que le consentement unanime des membres du conseil n'est pas acquis pour cette demande. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, informe Mme Rossi qu'en vertu de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), ce point ne peut être ajouté à l'ordre du jour sans le consentement de la mairesse de Montréal et des membres du conseil. En l'occurrence, le point 65.02 ne pourra pas être ajouté à l'ordre du jour.

_____

Le débat restreint se poursuit.

_____

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, conformément à l'article 32.1 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06 051), précise que 2/3 des membres du conseil doivent consentir à l'étude du point 30.08 inscrit à l'ordre du jour, puisque la documentation a été transmise moins de 72 heures avant l'assemblée d'aujourd'hui. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, exprime son accord à cet effet au nom de sa formation politique.

Mme Musau Muele confirme l'étude du point 30.08 et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

03.01

_____

CM23 1198

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1er au 31 octobre 2023

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er au 31 octobre 2023

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er au 31 octobre 2023

Un débat s'engage.

CM23 1199

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 : rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 : rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1239902004

CM23 1200

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente de la présidence du conseil sur son document intitulé « La participation aux élections municipales à Montréal : rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente de la présidence du conseil intitulé « La participation aux élections municipales à Montréal : rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

04.05 1239902008

_____

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Alex Norris (en l'absence de Mme Dominique Ollivier)

--- Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à M. Alan DeSousa concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023, au point 80.01 (20.07)

Par Mme Caroline Bourgeois

--- Dépôt d'une réponse de Mme Caroline Bourgeois à Mme Chantal Rossi concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023, au point 20.15

Par M. Benoit Dorais

--- Dépôt d'une réponse de M. Benoit Dorais à M. Julien Hénault-Ratelle concernant ses questions du 3 novembre 2023 en lien avec l'état d'avancement de deux dossiers d'intérêt en habitation

Par M. Alain Vaillancourt

--- Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Abdelhaq Sari concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 septembre 2023, au point 80.01 (20.04)

_____

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2023

7.02 Déclarations d'intérêts pécuniaires
(La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal.)

_____

CM23 1201

Dépôt du document intitulé « État d'avancement 2022 du Plan climat 2020-2030 »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « État d'avancement 2022 du Plan climat 2020-2030 », et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

07.03 1239592004

_____

CM23 1202

Dépôt du document intitulé « Accessibilité universelle - Bilan des réalisations 2022 et mise à jour des engagements 2023 » relativement à la Stratégie d'interventions 2021-2022 de la Ville de Montréal en accessibilité universelle et auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle (CM21 1207) / Approbation de la mise à jour des engagements 2023 de ce document (annexe 2)

1- le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Accessibilité universelle - Bilan des réalisations 2022 et mise à jour des engagements 2023 » relativement à la Stratégie d'interventions 2021-2022 de la Ville de Montréal en accessibilité universelle et auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle (CM21 1207), et le conseil en prend acte;

2- d'approuver la mise à jour des engagements 2023 de ce document (annexe 2).

_____

Un débat s'engage.

_____

07.04 1239749001

_____

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée

_____

À 14 h 48, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 05, le conseil reprend ses travaux.

_____

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CM23 1203

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles

Attendu que le 6 décembre 1989, il y a 34 ans, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que cet événement ne doit pas être oublié afin que plus jamais une telle tragédie ne se produise, à Montréal ou ailleurs;

Attendu que la Ville de Montréal, à la suggestion de deux chercheuses du Réseau québécois en études féministes, Mélissa Blais et Diane Lamoureux, a accepté, en 2019, de modifier le panneau identifiant la place du 6-Décembre-1989 afin qu'il stipule que les 14 femmes assassinées l'ont été lors d'un attentat antiféministe;

Attendu que Montréal a désigné, en 2009, la journée du 6 décembre comme étant la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société et que ce droit est enchâssé dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*;

Attendu que la Ville de Montréal s'est proclamée, en 2016, Municipalité alliée contre la violence conjugale en soutien à la campagne de sensibilisation du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré au réseau Des villes sûres et des espaces publics sûrs d'ONU Femmes, en 2019, et qu'elle entend prévenir, de concert avec ses partenaires, toutes formes de violences faites aux femmes et aux filles dans les lieux publics;

Attendu que 5 femmes ont été victimes de féminicides depuis le début de l'année 2023, alors que 14 femmes ont été victimes de féminicides au Québec en 2022 et qu'en 2021, le Québec a enregistré 26 féminicides, le plus haut total depuis 2008;

Attendu que les violences faites aux femmes ont des conséquences graves chez les victimes et que notre société doit impérativement continuer d'agir collectivement pour les contrer;

Attendu que la prévention constitue l'un des piliers de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles;

Attendu que certains groupes de la population montréalaise vivent des réalités qui les rendent plus vulnérables aux violences sexuelles et sexistes et que la Ville de Montréal a adopté une approche ADS+ lui permettant de porter une attention spécifique au vécu des femmes marginalisées;

Attendu que la Ville de Montréal s'est unie, en 2021, à Centraide du Grand Montréal et à la Fondation du Grand Montréal afin d'appuyer le déploiement de cellules de crise en prévention des homicides en contexte conjugal et intrafamilial à Montréal, une initiative portée par la Table de concertation en violence conjugale de Montréal;

Attendu que le SPVM a mis en place une section spécialisée en violence conjugale au sein de son service, qui accompagne les victimes dans leurs démarches, et que la mise en place de cette équipe vise à prévenir les féminicides, notamment en contexte conjugal, à offrir un accompagnement mieux adapté aux victimes et à permettre une surveillance accrue des contrevenants;

Attendu que le développement de logements sociaux et abordables est une clé importante pour soutenir les femmes victimes de violence conjugale et les sortir de leurs milieux violents, et que la Ville de Montréal a fait de ce dossier une grande priorité;

Attendu que la campagne annuelle 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes se tiendra du 25 novembre au 6 décembre, autour de la thématique « Précarité genrée, violences ignorées », et qu'elle constitue une occasion de réfléchir collectivement au phénomène des violences faites aux femmes et de discuter de solutions concrètes pour enrayer ce fléau;

Attendu que le Conseil municipal de Montréal s'est prononcé à l'unanimité à trois reprises, en 2018, 2019, et en octobre 2020, réitérant l'urgence de légiférer à l'échelle nationale pour interdire, au Canada, la possession privée des armes de poing et des armes d'assaut, le type d'arme utilisé lors de l'attentat antiféministe de Polytechnique, et que la mairesse de Montréal réitère cette demande à l'endroit du gouvernement du Canada régulièrement;

Attendu que la Ville de Montréal continue de soutenir les efforts du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment dans sa lutte contre la violence armée et assume un rôle de leadership en ce qui a trait à l'élimination de la violence faite par les armes à feu sur son territoire et partout au pays.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Despina Sourias

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à se recueillir, le 6 décembre, en mémoire des 14 femmes assassinées dans l'attentat antiféministe de Polytechnique;

2- invite les Montréalaises et Montréalais à participer aux actions organisées dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes;

3- condamne avec force toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent une violation des droits fondamentaux, et qu'elle invite la population à dénoncer ces violences;

4- continue de faire pression auprès du gouvernement du Canada afin que les armes de poing soient interdites partout au pays et que la sécurité à la frontière soit renforcée;

5- continue à agir pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et qu'elle s'engage, par des actions concrètes, à prévenir toutes formes de violences faites aux filles et aux femmes en portant une attention aux jeunes, aux femmes autochtones et racisées, aux aînées, aux communautés LGBTQ2IA+, aux femmes en situation de handicap et à celles en situation d'itinérance;

6- poursuive son soutien aux groupes communautaires voués à la défense des droits des femmes et des filles.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal débute en rappelant que le 6 décembre prochain, cela fera 34 ans qu'un attentat antiféministe a eu lieu à Polytechnique Montréal faisant 14 victimes. Mme Plante mentionne que c'est notre devoir d'expliquer aux plus jeunes la signification du 6 décembre 1989, et de nous assurer que ce jour sombre de notre histoire ne soit pas oublié, ni répété. Elle nomme par la suite chacune des victimes : Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Barbara Klucznik-Widajewicz, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault et Annie Turcotte. Mme Plante déclare notamment que ces noms ne sont pas oubliés et que leur mort a marqué à jamais notre ville, notre province et notre pays.

La mairesse de Montréal souligne ensuite quelques mesures mises en place par l'Administration pour briser le cycle de la violence à Montréal, comme par exemple le développement de logements sociaux, le soutien aux organismes communautaires qui interviennent dans des contextes de prévention de violence conjugale et la mise en place d'équipes spécialisées au SPVM.

La mairesse de Montréal conclut qu'il est encore nécessaire de se battre pour l'égalité, contre les stéréotypes et les multiples standards. Mme Plante invite les membres à adopter la présente Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

D'entrée de jeu, Mme Valenzuela indique que la violence des crimes commis envers les femmes, parce qu'elles sont des femmes, est condamnable et doit être combattue, notamment par un meilleur contrôle des armes à feu. Mme Valenzuela précise, entre autres, qu'Ensemble Montréal joint sa voix à cette Déclaration pour que la Ville de Montréal continue de faire pression auprès du gouvernement du Canada afin que les armes de poing soient interdites partout au pays et que la sécurité à la frontière soit renforcée.

Enfin, la conseillère Stephanie Valenzuela souligne qu'il est temps, en 2023, de mettre toutes nos forces du côté de ces femmes et de ces filles qui subissent des violences; en effet, ces dernières ont droit à la dignité et à la sécurité, et il faut réaffirmer nos valeurs d'égalité en ce sens afin de laisser aux générations futures un environnement juste et sans violence.

La présidente du conseil remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM23 1204

Déclaration pour demander le maintien de toutes les circonscriptions de l'Est de Montréal

Attendu que le 19 septembre 2023, la Commission de la représentation électorale a déposé son rapport préliminaire à l'Assemblée nationale et a proposé des changements à la carte électorale actuelle qui auraient pour effet de faire disparaître une circonscription de l'Est de Montréal;

Attendu que les changements proposés par la Commission de la représentation électorale entraîneraient la disparition de la circonscription d'Anjou-Louis-Riel, à Montréal, alors que la circonscription voisine, Rosemont, deviendrait Rosemont-Louis-Riel;

Attendu que le nombre de circonscriptions dans la métropole passerait de 27 à 26 si les changements proposés par la Commission de la représentation électorale sont mis en œuvre, privant l'Est de Montréal d'une voix forte à l'Assemblée nationale;

Attendu que l'Est de Montréal est en redéveloppement, que des terrains laissés en friche doivent être décontaminés et revitalisés, que le transport collectif doit y être amélioré, que des logements doivent y être construits et que, par conséquent, ce secteur a besoin d'une représentation adéquate à l'Assemblée nationale pour soutenir son développement et sa quête d'une plus grande équité sociale et économique;

Attendu qu'en signant la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, en décembre 2018, à consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à réaliser, dans un esprit de collaboration, le grand chantier de revitalisation de ce territoire à fort potentiel de développement;

Attendu que deux secteurs d'intervention ont été identifiés dans le cadre de la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal comme ayant le potentiel de devenir de véritables pôles d'emploi, soit le secteur industriel de la Pointe-de-l'Île et Assomption Sud-Longue-Pointe;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite faire de l'Est, un laboratoire de transformation industrielle avec des entreprises prospères et un écosystème d'affaires axé sur l'innovation et le développement durable;

Attendu que le 13 novembre 2023, le Sommet de l'Est s'est tenu au Stade olympique et a rassemblé des entreprises, des organisations, des décideurs et des citoyens activement engagés à revitaliser le territoire de l'Est;

Attendu que le redéveloppement de l'Est de Montréal et la mise en œuvre de nouveaux pôles d'emplois attireront davantage de citoyennes et de citoyens dans le secteur, qui devront être bien représentés à l'Assemblée nationale;

Attendu que la Ville de Montréal estime le potentiel de nouveaux logements dans l'Est à 100 000 unités, ce qui permettrait de loger quelque 200 000 nouveaux résidents dans le secteur, soit l'équivalent de 3 nouvelles circonscriptions;

Attendu que la population de l'Est de Montréal a augmenté au cours des dernières années, mais que, selon une mise à jour évolutive des données effectuée en 2023 par Statistique Canada, le nombre de personnes qui ne sont ni des citoyens canadiens ni des résidents permanents a presque doublé depuis 2021 dans le secteur, ce qui n'est pas pris en compte dans le calcul de la Commission de la représentation électorale.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle

Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- demande au gouvernement du Québec de maintenir toutes les circonscriptions dans l'Est de Montréal afin d'offrir au secteur une représentation équitable;

2- rappelle que les défis inhérents à une métropole comme Montréal doivent être entendus, grâce à une voix forte, là où se prennent les décisions, que la population montréalaise a droit à une représentation juste et équitable et qu'elle devrait disposer de la même représentativité, malgré un redécoupage électoral provincial;

3- réitère que la métropole, en plus d'être le poumon économique et la ville la plus populeuse du Québec, est riche en quartiers diversifiés, qui présentent des réalités et des besoins distincts qui méritent d'être portés à l'Assemblée nationale.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Pour débuter, la mairesse de Montréal brosse un portrait de la situation socio-économique qui prévaut dans l'Est de Montréal, mentionnant que ce secteur est en plein redéveloppement, notamment avec la mise en œuvre de nouveaux pôles d'emplois, alors que des engagements financiers de plus de 500 M$ ont été annoncés au terme du Sommet de l'Est.

Mme Plante poursuit en réitérant que l'Administration désire améliorer la qualité de vie de la population de l'Est de la Ville, en densifiant les milieux de vie autour des axes de mobilité et en verdissant le secteur; cela se reflétera dans le nouveau plan d'urbanisme et de mobilité. De plus, puisque la population de l'Est de Montréal ne cesse d'augmenter, Mme Plante souligne qu'il faut maintenir, voire augmenter, le nombre de circonscriptions électorales dans cette partie de Montréal. Elle termine en invitant les membres du conseil à adopter la présente Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

La conseillère Alba Zuniga Ramos trace un portrait du secteur Louis-Riel qu'elle représente à titre de conseillère municipale. Mme Zuniga Ramos expose notamment quelques-uns des enjeux de Louis-Riel, comme celui de la cohabitation sociale, de la qualité de l'air, du transport et de l'habitation. Elle est d'avis que pour régler ces problématiques, Montréal doit bénéficier d'une voix forte auprès du gouvernement provincial. Elle conclut sur l'importance de maintenir toutes ces circonscriptions électorales, dont celle d'Anjou-Louis-Riel.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Le conseiller Julien Hénault-Ratelle souligne tout d'abord le travail difficile de la Commission de la représentation électorale du Québec. Il fait part, entre autres, des nombreux défis auxquels font face les citoyens de l'Est de Montréal, comme celui du transport en commun. Enfin, en s'appuyant sur plusieurs raisons, M. Hénault-Ratelle croit que refaire la carte électorale serait une erreur et qu'il faut préserver toutes les circonscriptions de l'Est de la métropole.

La présidente du conseil le remercie et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h 32, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1205

Conclure des ententes-cadre avec Les Contrôles Véhiculaires Protek inc. (lots 1, 2 et 3) pour la fourniture et l'installation d'aménagements préfabriqués pour fourgons métiers dans des camions fournis par la Ville, pour une période de deux ans - Montant estimé des ententes : 4 198 322,45 $, taxes incluses (contrats : 3 498 602,04 $ + contingences : 699 720,41 $) - Appel d'offres public 23-19854 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure des ententes-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une durée de deux ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et installation d'aménagements préfabriqués pour fourgons métiers dans des camions fournis par la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19854;

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.	Lot #1	1 073 204,59 $
Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.	Lot #2	1 784 482,41 $
Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.	Lot #3	640 915,04 $

2- d'autoriser une dépense de 699 720,41 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1237567021
80.01 (20.01)

_____

CM23 1206

Accorder un contrat à Précisions Provençal inc., pour la fourniture et l'aménagement de boîtes en aluminium pour l'activité « métiers spécialisés » sur des châssis de camion fournis par la Ville - Dépense totale de 641 124,52 $, taxes incluses (contrat : 534 270,43 $ + contingences : 106 854,09 $) - Appel d'offres public 23-19981 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Précisions Provençal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de boîtes en aluminium pour l'activité « métiers spécialisés » sur des châssis de camion fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 534 270,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19981;

2- d'autoriser une dépense de 106 854,09 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Précisions Pronvençal inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237567023
80.01 (20.02)

CM23 1207

Exercer la première option de prolongation de 12 mois, à compter du 1er février 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 59 272,30 $, taxes et contingences incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total de la dépense de 155 946,05 $ à 215 218,35 $, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de la première prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 53 883,91 $, taxes incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total de la dépense de 155 946,05 $ à 209 829,96 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 5 388,39 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237157009
80.01 (20.03)

CM23 1208

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Prévention Safety First inc. (CE20 2056), pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2024, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (lot 2), pour un montant de 196 882,84 $, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 449 112,91 $ à 645 995,75 $, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer la première option de prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 178 984,40 $, taxes incluses, pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2024, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (lot 2), dans le cadre du contrat accordé à Prévention incendie Safety First inc. (CE20 2056), majorant ainsi le montant total du contrat de 449 112,91 $ à 628 097,31 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 17 898,44 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237157008
80.01 (20.04)

CM23 1209

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c., pour un chargé de projet spécialisé en coordination de chantier, pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de six mois, avec une option de prolongation de six mois - Dépense totale de 105 457,02 $, taxes incluses (contrat : 91 701,76 $ + contingences : 13 755,26 $) - Appel d'offres public 23-20050 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme CIMA+ s.e.n.c., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de six mois, avec une option de prolongation de six mois, le contrat pour les services professionnels pour un chargé de projet spécialisé en coordination de chantier, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 701,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20050;

2- d'autoriser une dépense de 13 755,26 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239057016
80.01 (20.05)

Point 80.01 (20.06)

Approuver l'addenda 1 à l'Entente relative au fonds d'investissement PME MTL entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal (CG21 0570) / Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'approbation par la ministre des Affaires municipales de l'addenda 1 à l'Entente relative au fonds d'investissement PME MTL (CG21 0150) / Autoriser les amendements à la politique d'investissement commun du fonds PME MTL / FLS touchant principalement à la grille du taux d'intérêt sur les prêts aux entreprises octroyés dans le cadre du fonds PME MTL

Retiré – voir point 3.01

À 15 h 46,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.07) à 80.01 (20.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1210

Accorder un soutien financier non récurrent de 192 000 $ à la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador afin de réaliser le projet Soutien à l'entrepreneuriat pour les Autochtones évoluant à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 192 000 $ à la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador afin de réaliser le projet Soutien à l'entrepreneuriat pour les Autochtones évoluant à Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238298005
80.01 (20.07)

CM23 1211

Approuver le projet d'avenant de la licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une période de prolongation de 60 mois, pour une somme maximale de 1 027 952 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'avenant de la licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une somme maximale de 1 027 952 $, taxes incluses, pour une période de prolongation de 60 mois.

Adopté à l'unanimité.

1230744002
80.01 (20.08)

CM23 1212

Accorder à Complexe Enviro Connexions ltée un contrat de 36 mois pour les services d'un lieu d'enfouissement technique, incluant la possibilité de deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 920 968,51 $, taxes incluses (contrat : 545 388,51 $ + redevances exigibles : 375 580 $) - Appel d'offres public 23-19939 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Complexe Enviro Connexions ltée, celui-ci ayant présenté une soumission conforme, un contrat de 36 mois pour les services d'un lieu d'enfouissement technique, incluant la possibilité de deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 545 388,51 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19939;

2- d'autoriser une dépense de 375 580 $, taxes incluses, à titre de paiement des redevances en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239984002
80.01 (20.09)

CM23 1213

Accorder des contrats à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée, Asplundh Canada ULC, Arbre NB inc., Arboriculture de Beauce inc. et Arbo-Design inc. pour les travaux d'abattage de frênes et d'arbres d'autres essences dépérissants dans les milieux naturels de la Ville de Montréal, pour 2024 à 2026, sans option de prolongation - Dépense totale de 10 582 258,66 $, taxes incluses (contrat : 8 465 806,92 $ + variation des quantités : 1 269 871,04 $ + contingences : 846 580,70 $) - Appel d'offres public 23-20145 - (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de travaux d'abattage de frênes et d'arbres dépérissants d'autres essences dans les milieux naturels de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20145;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée	Lot 1 - Grand parc de l'Ouest, secteurs du Bois de l'île-Bizard et de la Pointe-Théorêt (C.-St.-J.) & boisés locaux de l'arrondissement Île-Bizard-Ste-Geneviève	1 482 522,14 $
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée	Lot 2 - Bois-de-Liesse & Grand parc de l'Ouest, secteurs du boisé Angell et du Rapide-du-Cheval-Blanc	2 203 752,27 $
Asplundh Canada ULC	Lot 3 - Parc du Mont-Royal et parc-nature du Bois-d'Anjou	411 144,85 $
Asplundh Canada ULC	Lot 4 - Boisés locaux de grandes tailles (~ 300 à 2 500 abattages)	1 946 754,40 $
Arbre NB inc.	Lot 5 - Boisés locaux de petites tailles (~ 30 à ~ 300 abattages)	704 228,68 $
Arboriculture de Beauce inc.	Lot 6 - Boisés locaux en rives ou terrains escarpés	407 494,40 $
Arbo-Design inc.	Lot 7 - Boisés sur court préavis - Île de Montréal	1 309 910,18 $

2- d'autoriser une dépense de 846 580,70 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 1 269 871,04 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239196002
80.01 (20.10)

CM23 1214

Exercer la première option de prolongation d'une année et autoriser une dépense additionnelle de 535 907,92 $, taxes incluses (contrat : 412 769,65 $ + contingences : 123 138,27 $), pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces pour le parc Frédéric-Back, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (CG21 0180 - lot 1), pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 576 199,63 $ à 2 112 107,55 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer la première année d'option de prolongation, pour le lot 1, pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025 pour la fourniture des services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc./Groupe Nicky conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520 (CG21 0180);

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 535 907,92 $, taxes incluses, pour la fourniture des services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (lot 1), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 576 199,63 $ à 2 112 107,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520;

3- d'autoriser une dépense additionnelle de 123 138,27 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235978007
80.01 (20.11)

À 15 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.12) à 80.01 (20.16) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1215

Exercer la première option de prolongation de 12 mois pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Suncor Énergie inc. pour la fourniture d'essence (ordinaire sans plomb et super sans plomb) et Corporation Parkland pour la fourniture de mazout (CG21 0490), majorant ainsi les montants totaux estimés des contrats de 19 409 592,27 $ à 31 519 296,67 $, taxes et variation des quantités incluses, pour Suncor Énergie inc. et de 885 922,00 $ à 1 339 118,28 $, taxes et variation des quantités incluses, pour Corporation Parkland

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de la première prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 10 530 177,74 $, taxes incluses, pour le contrat de fourniture d'essence et 394 083,72 $, taxes incluses, pour le contrat de fourniture de mazout pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Suncor Énergie inc. et Corporation Parkland (CG21 0490), majorant ainsi le montant total de contrats de 19 409 592,27 $ à 29 939 770,01 $, taxes incluses, pour Suncor Énergie inc. et de 885 922 $ à 1 280 005,72 $, taxes incluses, pour Corporation Parkland;

2- d'autoriser des dépenses de 1 579 526,66 $, taxes incluses, pour le contrat de fourniture d'essence et de 59 112,56 $, taxes incluses, pour le contrat de fourniture de mazout, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237362002
80.01 (20.12)

CM23 1216

Accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences Kronos, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 646 880,62 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences Kronos, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 646 880,62 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239563004
80.01 (20.13)

CM23 1217

Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Life & Safety Canada, fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 1 082 579,31 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Intrado Life & Safety Canada (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 pour une somme maximale de 1 082 579,31 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230206010
80.01 (20.14)

CM23 1218

Accorder un contrat de gré à gré à SIA Innovations inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la souscription au système de gestion de l'information et des événements de sécurité QRadar, d'une durée de 36 mois, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour un montant maximal de 2 206 192,44 $, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 50 731,40 $, taxes incluses, à titre de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à SIA Innovations inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la souscription au système de gestion de l'information et des événements de sécurité (SIEM) QRadar, d'une durée de 36 mois, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour un montant maximal de 2 206 192,44 $, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 50 731,40 $, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;

2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité de l'information du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239633002
80.01 (20.15)

CM23 1219

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives (III), pour une période de 36 mois - Dépense totale maximale de 802 525,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20060 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions mobiles natives (III), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 802 525,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20060;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237655006
80.01 (20.16)

À 16 h 02,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.17) à 80.01 (20.21) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1220

Conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 11 ou 12 mois, selon l'entente, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques destinés à différentes usines du Service de l'eau - Montant total estimé des ententes : 8 032 778,90 $, taxes incluses (contrats : 6 985 025,13 $ + variation des quantités : 1 047 753,77 $) - Appel d'offres public 23-20016 (1, 2 ou 3 soum. par lot)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure des ententes d'achat contractuel avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes (lots 1 et 9), ainsi qu'aux seuls soumissionnaires (lots 2, 5, 6 et 10), ces dernières ayant présenté des soumissions conformes, d'une durée de 12 mois (lots 1,2,5,6 et 10) et d'une durée de 11 mois (lot 9), pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval et l'usine d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20016 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant, taxes incluses	Nombre de soumissionnaires par lot
Lot 1: Mélange de sulfate ferrique et de sulfate d'aluminium	Kemira Water Solutions Canada inc.	816 782,40 $	2
Lot 2: Aluminate de sodium	Kemira Water Solutions Canada inc.	301 519,64 $	1
Lot 5: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium et polyDADMAC séparé	Kemira Water Solutions Canada inc.	2 457 682,61 $	1
Lot 6: Chlorure de sodium (Sel NSF)	Sel Windsor ltée	1 341 817,58 $	1
Lot 9: Hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 %	Brenntag Canada inc.	1 938 145,07 $	2
Lot 10: Chlore gazeux format 907,2 kg	Brenntag Canada inc.	129 077,83 $	1

2- d'autoriser une dépense de 1 047 753,77 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités des lots 1, 2, 5, 6, 9 et 10 pour la durée des ententes;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor ltée et Brenntag Canada inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237100005
80.01 (20.17)

CM23 1221

Exercer l'option de la première prolongation de 36 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 240 438,42 $, taxes incluses, pour la prolongation de la solution infonuagique de la gestion intégrée des ressources humaines HCM, dans le cadre de contrat accordé à Oracle Canada ULC. (CG18 0449), pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 276 932,49 $ à 9 517 370,91 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 36 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 240 438,42 $, taxes incluses, pour la prolongation de la solution infonuagique de la gestion intégrée des ressources humaines HCM, dans le cadre du contrat accordé à Oracle Canada ULC. (CG18 0449), pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 276 932,49 $ à 9 517 370,91 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1237684005
80.01 (20.18)

_____

CM23 1222

Accorder un contrat à Ascenseur Néoservices inc., pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour sept bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 227 119,32 $, taxes incluses (contrat : 206 472,11 $ + contingences : 20 647,21 $) - Appel d'offres public 23-20142 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Ascenseur Néoservices inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le lot 3, le contrat pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour sept bâtiments du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, pour une période de 36 mois, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 472,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20142;

2- d'autoriser une dépense de 20 647,21 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237157014
80.01 (20.19)

CM23 1223

Conclure des ententes-cadres avec Trois Diamants Auto (1987) ltée pour la fourniture et aménagements de fourgonnettes utilitaires, hybrides branchables et électriques avec différents volumes d'espace cargo, pour une durée de deux ans, sans options de prolongation - Montant estimé des ententes : 6 365 225,35 $, taxes incluses (contrat : 5 534 978,57 $ + contingences : 830 246,78 $) - Appel d'offres public 22-19585 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans par lesquelles Trois Diamants Auto (1987) ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des articles, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, la fourniture et l'aménagement de fourgonnettes utilitaires, hybrides branchables et électriques avec différents volumes d'espace cargo, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19585;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Trois Diamants Auto (1987) ltée	Devis 17422A12 (lot 1)	434 407,03 $
Trois Diamants Auto (1987) ltée	Devis 17522A12 (lot 2)	770 881,34 $
Trois Diamants Auto (1987) ltée	Devis 17622A12 (lot 3)	369 274,54 $
Trois Diamants Auto (1987) ltée	Devis 17622B12 (lot 4)	384 921,72 $
Trois Diamants Auto (1987) ltée	Devis 17622C12 (lot 5)	552 014,73 $
Trois Diamants Auto (1987) ltée	Devis 17922A12 (lot 6)	1 339 845,33 $
Trois Diamants Auto (1987) ltée	Devis 17922B12 (lot 7)	1 683 633,88 $

1- d'autoriser une dépense de 830 246,78 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Trois Diamants Auto (1987) ltée pour les lots 2, 5, 6 et 7;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237567027
80.01 (20.20)

CM23 1224

Exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 571 905,61 $, taxes, contingences et indexations incluses, pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées, dans le cadre des contrats accordés à Clean Harbors Québec inc. (CG20 0515 - lots 1 et 2) et exercer la première et la seconde options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 1 287 213,60 $, taxes, contingences et indexations incluses, pour la collecte et le traitement des RDD en provenance des cours de voiries et des écocentres, dans le cadre des contrats accordés à l'entreprise C.R.I. Environnement inc. (CG20 0515 - lots 3 et 4), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 481 333,01 $ à 5 340 452,23 $, taxes, contingences et indexations incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées et autoriser une dépense additionnelle de 530 135,20 $ taxes incluses, dans le cadre des deux contrats à Clean Harbors Québec inc. (CG20 0515), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 590 405,61 $ à 2 120 540,81 $, taxes incluses;

Firme	Contrat	Lot	Montant (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	262 844,36 $
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	267 290,84 $
	TOTAL		530 135,20 $

2- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la collecte et le traitement des RDD en provenance des cours de voiries et des écocentres et autoriser une dépense additionnelle de 1 171 353,32 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat à C.R.I. Environnement inc. (CG20 0515), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 757 029,98 $ à 2 928 383,30 $, taxes incluses;

Firme	Contrat	Lot	Montant (taxes incluses)
CRI Environnement inc.	RDD Cours de voirie	3	135 229,42 $
CRI Environnement inc.	RDD Écocentres	4	1 036 123,90 $
	TOTAL		1 171 353,32 $

3- d'autoriser une dépense de 71 504,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Firme	Contrat	Lot	Contingences (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	10 905,94 $
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	11 090,43 $
CRI Environnement inc.	RDD Cours de voirie	3	5 715,58 $
CRI Environnement inc.	RDD Écocentres	4	43 792,63 $
	TOTAL		71 504,58 $

4- d'autoriser une dépense de 86 126,10 $, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement annuel de l'indice du prix à la consommation;

Firme	Contrat	Lot	Indexations (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	9 804,09 $
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	9 969,95 $
CRI Environnement inc.	RDD Cours de voirie	3	7 660,15 $
CRI Environnement inc.	RDD Écocentres	4	58 691,91 $
	TOTAL		86 126,10 $

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238501001
80.01 (20.21)

À 16 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.22) à 80.01 (20.26) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude du point 80.01 (20.22)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, prend la parole pour informer les membres du conseil que la poursuite de l'étude de l'article 80.01 (20.22) est reportée à un moment ultérieur durant l'assemblée.

CM23 1225

Accorder un contrat de gré à gré de services professionnels à Cegid inc. pour la mise à niveau de la solution et le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er décembre 2023 au 31 décembre 2026, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 153 291,23 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Cegid inc. pour la mise à niveau de la solution et le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er décembre 2023 au 31 décembre 2026, avec une seule option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 153 291,23 $, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les termes et conditions de ce renouvellement;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1237684004
80.01 (20.23)

_____

CM23 1226

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec AtkinsRéalis Canada inc. (anciennement SNC Lavalin inc.) pour la réalisation de travaux d'auscultation et d'études de dimensionnement de chaussée : projets d'infrastructures routières et d'aménagement de divers sites pour une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées (Montant estimé de l'entente : 1 017 785,21 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 23-19974 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle AtkinsRéalis Canada inc. (anciennement SNC Lavalin inc.), seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des travaux d'auscultation et dimensionnement de chaussée pour les services centraux et les arrondissements, pour une somme maximale de 1 017 785,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19974;

2- de procéder à une évaluation de rendement de AtkinsRéalis Canada inc. (anciennement SNC Lavalin inc);

3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237231061
80.01 (20.24)

_____

CM23 1227

Accorder un contrat de services professionnels au regroupement formé par Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis, ainsi que l'accompagnement durant le chantier pour les nouveaux centres 9-1-1 de la sécurité publique (sites temporaires) - Dépense totale de 828 776,02 $, taxes incluses (contrat : 720 674,80 $ + contingences : 108 101,22 $) - Appel d'offres public 23-20133 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, soit le regroupement formé par Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier pour les nouveaux centres 9-1-1 de la sécurité publique (sites temporaires), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 720 674,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20133;

2- d'autoriser une dépense de 108 101,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230805003
80.01 (20.25)

CM23 1228

Accorder un contrat de gré à gré à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels d'intégration et migration d'applications à la Power Platform en infonuagique, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 168 666,04 $, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 43 373,32 $, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels d'intégration et migration d'applications à la Power Platform en infonuagique, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 168 666,04 $, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 43 373,32 $, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;

2- d'autoriser le directeur de la Direction Engagement numérique à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237655007
80.01 (20.26)

À 16 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.27) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1229

Approuver une convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence de Mobilité durable (AMD) aux fins de permettre à l'AMD d'utiliser le Système d'Émission de Constat Informatisé (SÉCI) et lui céder les applications informatiques Module droits de stationnement, Géolocalisation droits de stationnement, Interface droits de stationnement (MakKay ET PayByPhone), Google premium et l'hébergement infonuagique Or à coût nul

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver une convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'Agence de mobilité durable (AMD) et Acceo (GTechna) aux fins de permettre à l'AMD d'utiliser le Système d'Émission de Constat Informatisé (SÉCI) et lui céder les applications informatiques Module droits de stationnement, Géolocalisation droits de stationnement, Interface droits de stationnement (MakKay et PayByPhone), Google premium et l'hébergement infonuagique or à coût nul;

Adopté à l'unanimité.

1230206008
80.01 (20.27)

CM23 1230

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9425-3952 Québec inc., à des fins de logement social, un terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Bélanger et de la rue Avila dans l'arrondissement de Saint-Léonard, constitué du lot 1 125 337 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 612,2 mètres carrés, au prix de 2 100 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9425-3952 Québec inc., à des fins de logement social, un terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Bélanger et de la rue Avila dans l'arrondissement de Saint-Léonard, connu et désigné comme étant le lot 1 125 337 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 612,2 mètres carrés, au prix de 2 100 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239220006
80.01 (20.28)

CM23 1231

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage envers la Société de transport de Montréal (STM) à vendre les lots 3 551 582 et 1 185 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et des parties du lot 3 551 583 dudit cadastre ainsi qu'à créer des servitudes de passage, de limitation de charges et de non-construction, le tout, pour la somme de 257 425 $, plus les taxes applicables, afin de permettre la réfection et l'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle situé dans l'arrondissement de Verdun

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à la Société de transport de Montréal les lots 3 551 582 et 1 185 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et des parties du lot 3 551 583 dudit cadastre ainsi qu'à créer des servitudes de passage, de limitation de charges et de non-construction, nécessaires à la réfection et l'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle situé dans l'arrondissement de Verdun, le tout, pour la somme de 257 425 $, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

1229652003
80.01 (20.29)

CM23 1232

Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Interloge pour l'acquisition et la rénovation de deux bâtiments situés au 11 945 et 11 955, rue Lachapelle dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs du Québec / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 4e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser une aide financière de 2 645 000 $ à Interloge représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal / Autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au service de l'habitation selon l'entente pour 2023 pour un montant de 1 962 379 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Interloge pour l'acquisition et la rénovation des bâtiments situés aux 11 945 et 11 955, rue Lachapelle, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs du Québec;

2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 4e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

3- d'autoriser une aide financière de 2 645 000 $ à Interloge représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;

4- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente pour 2023 pour un montant de 1 962 379 $;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1233716003
80.01 (20.30)

À 16 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1233

Autoriser une dépense additionnelle de 33 260,43 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot C Mobilier des espaces collaboratifs et des cabines », contrat accordé à Groupe Ameublement Focus inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0377), majorant ainsi le montant total du contrat de 266 083,43 $ à 299 343,86 $, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 33 260,43 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot C », contrat accordé à Groupe Ameublement Focus inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0377), majorant ainsi le montant total du contrat de 266 083,43 $ à 299 343,85 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239057018
80.01 (20.31)

CM23 1234

Autoriser une dépense additionnelle de 17 082,41 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot D Mobilier rembourré », contrat accordé à Groupe Ameublement Focus inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0378), majorant ainsi le montant total du contrat de 136 659,29 $ à 153 741,70 $, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 17 082,41 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot D », contrat accordé à Groupe Ameublement Focus inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0378), majorant ainsi le montant total du contrat de 136 659,29 $ à 153 741,70 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1239057019
80.01 (20.32)

_____

CM23 1235

Autoriser une dépense additionnelle de 2 146 904,04 $, taxes et contingences incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 208 035,19 $ à 13 354 939,24 $, taxes et contingences incluses / Approuver le projet de convention de modification numéro 4 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 501 986,44 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 208 035,19 $ à 13 354 939,24 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense additionnelle aux contingences de 644 917,60 $, taxes incluses;

3- d'approuver le projet de convention de modification numéro 4 entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237619001
80.01 (20.33)

CM23 1236

Autoriser une dépense additionnelle de 467 693,01 $, taxes et contingences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 23 901 145,45 $ à 24 368 838,46 $, taxes et contingences incluses / Approuver le projet de convention de modification numéro 4 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 406 689,57 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 23 901 145,45 $ à 24 368 838,46 $, taxes et contingences incluses;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 61 003,44 $, taxes incluses, à titre de contingences;

3- d'approuver le projet de convention de modification numéro 4 entre la Ville de Montréal et cet organisme;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237619002
80.01 (20.34)

CM23 1237

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développements Les Cours Bellerive inc., un terrain vacant constitué du lot 6 377 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 317,7 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Meese dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga - Maisonneuve, à des fins de logement social et communautaire pour la somme de 1 080 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Développement Les Cours Bellerive inc., un terrain d'une superficie de 2 317,7 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Meese dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 080 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite à l'effet :

- que l'entente modificatrice pour la présence du mur berlinois, est conclue à l'entière satisfaction du SH;

- que selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;

3- d'accepter les stipulations, en faveur de la Ville, contenues dans tout contrat de services professionnels à intervenir, le cas échéant, entre Développements Les Cours Bellerive Inc. et son fiduciaire, pour la disposition du prix de vente, autant que tel contrat de services professionnels soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au projet de contrat de services professionnels joint, et d'autoriser à cet effet le greffier ou le greffier adjoint à signer tel document;

4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire en fidéicommis du vendeur, si un contrat de services professionnels entre le vendeur et le fiduciaire et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville est nécessaire ou à défaut, d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du vendeur, le tout suivant les précisions qui seront fournies par la Direction des affaires civiles;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239915001
80.01 (20.35)

À 16 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1238

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats à GFL Environnemental inc. et Excavation Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles aux écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour une période de 22 mois et 24 mois respectivement, avec la possibilité de deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 7 234 094,77 $, taxes incluses (contrat : 7 115 048,51 $ + indexation : 119 046,26 $) - Appel d'offres public 23-20047 (1 soum. pour le lot 1, 2 soum. pour le lot 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période variant de 22 et 24 mois respectivement, les commandes pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles aux écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20047;

Firmes	Articles	Montant des contrats (taxes incluses)
GFL Environmental inc.	Lot 1 - Écocentre LaSalle	5 992 403,87 $
Excavation Vidolo ltée	Lot 2 - Écocentre Saint-Laurent	1 122 644,64 $

3- d'autoriser une dépense de 119 046,26 $, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des prix;

Firmes	Articles	Montant des indexations des prix (taxes incluses)
GFL Environmental inc.	Lot 1 - Écocentre LaSalle	101 598,49 $
Excavation Vidolo ltée	Lot 2 - Écocentre Saint-Laurent	17 447,77 $

4- de prioriser la dépense dans le cadre du processus budgétaire 2024 et 2025;

5- de procéder à une évaluation de rendement de GFL Environmental inc. et Excavation Vidolo ltée à la fin des contrats;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239634005
80.01 (20.36)

CM23 1239

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat d'une durée de trois ans à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 155 635,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP23018-185339-C - (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 155 635,44 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23018-185339-C;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Mécanique CNC (2002) inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239886001
80.01 (20.37)

CM23 1240

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) et solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 055 082,83 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19965 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle Levio Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions web et solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 5 055 082,83 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19965;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Levio Conseils inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1237655005
80.01 (20.38)

_____

CM23 1241

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation de services de gestionnaires de projets informatiques, pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 7 534 771,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20001 - (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois par laquelle COFOMO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services de gestionnaires de projets informatiques, pour une somme maximale de 7 534 771,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20001;

3- de procéder à une évaluation du rendement de COFOMO inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1233724003
80.01 (20.39)

CM23 1242

Accorder un soutien financier maximal de 3 795 000 $ à l'Autorité régionale de transport métropolitain, pour un projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 3 795 000 $ à l'Autorité régionale de transport métropolitain, pour le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239473007
80.01 (20.40)

À 17 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45).

À 17 h 28, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 novembre 2023
13 h

Séance tenue le lundi 20 novembre 2023, à 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

---

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M.Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda, Mme Dominique Ollivier et Mme Julie Roy

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Josefina Blanco

AUTRES PRÉSENCES :

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

À 19 h 02, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

Question de	À	Objet
Jean-Pierre Lauzon	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Souhaite un engagement de l'Administration pour diminuer la sous-traitance du travail des cols bleus et davantage de reconnaissance / Reformule sa question en insistant sur le besoin de reconnaissance du travail des cols bleus, notamment lors de la période de pandémie
Jean-François Racine	Mme Dominique Ollivier (M. Robert Beaudry)	Est-ce qu'il y a d'autres surprises en matière de dépenses à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)? / Souhaite que Mme Ollivier soit évincée du caucus de Projet Montréal
Hanna Taleb	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Quels sont les moyens qui seront mis de l'avant pour aider la population palestinienne? / Souhaite que la Ville de Montréal demande un cessez-le-feu dans le conflit qui oppose Israël et le Hamas
Dominique Boulanger	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Est-ce que l'Administration a confiance dans le travail de la police? / Est-ce que mon chien est entre bonnes mains et comment pouvez-vous m'en assurer?
Sooraya Peerally	Mme Sophie Mauzerolle (M. Éric Alan Caldwell)	Quels changements l'Administration va-t-elle apporter dans l'aménagement urbain afin qu'ils n'entrent pas en conflit avec l'accessibilité universelle dans les transports collectifs? / Est-ce que les recommandations du comité consultatif d'aménagement urbain seront prises en compte dans le projet Henri-Bourassa?
Valerie Joan Kreszey	Mme Gracia Kasoki Katahwa	Rue Terrebonne – Souhaite obtenir les études du projet de la rue Terrebonne dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
Sara Ahmad	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Quel est message et les actions de l'Administration pour aider les mères palestiniennes qui ont perdu leurs enfants dans le conflit actuel? / Reformule sa question
Kareem Nuseibeh	Mme Valérie Plante	Qu'est-ce que l'Administration va faire pour aider la communauté arabe? / Comment se fait-il que nous sentions un traitement différent?
Michael Atallah	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Piste cyclable dans le secteur de Parc extension – Demande quelles sont les solutions pour un propriétaire de voiture comme lui qui ne trouve plus de places pour garer sa voiture / Propose d'autres solutions
Rima	Mme Valérie Plante	Aimerait un soutien équivalent pour les communautés musulmane et juive / Qu'est-ce qui sera fait pour contrer l'islamophobie?
Najla Z. Belhaj	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Peut-on continuer à rester neutre dans le conflit entre Israël et le Hamas? / Questionne l'illumination de la Biosphère aux couleurs de l'Ukraine
Michael Bensoussan	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris) (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que Mme Bochra Monaï, Commissaire à la lutte au racisme, sera démise de ses fonctions puisqu'elle n'a pas respecté son devoir de réserve dans le conflit entre Israël et le Hamas? / Est-ce que les slogans haineux seront judiciarisés?
Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Souhaite que Mme Dominique Ollivier rembourse les dépenses avec intérêts lorsqu'elle était à la tête de l'OCPM, qu'elle soit démise de ses fonctions à titre d'élue municipale et paie l'élection partielle qui s'ensuivra / Commentaires sur la réponse reçue

Jason Keith Mailley	Mme Maja Vodanovic (M. Alain Vaillancourt)	Aimerait un suivi de sa demande concernant des allégations impliquant des fonctionnaires et des membres de la police / Reformule sa question
Martin Lalonde	Mme Valérie Plante Mme Josefina Blanco (Mme Despina Sourias)	Est-ce que l'Administration s'engage à créer un Bureau ou une structure de gouvernance solide, décisionnelle, concertée, neutre et transparente en matière d'accessibilité universelle, qui desservirait tous les services centraux et les arrondissements, le cas échéant, à quel moment? / Est-ce que l'Administration peut confirmer que les ressources humaines et financières seront rehaussées en cette matière?

À 20 h 06, la présidente du conseil fait la lecture de 16 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision.

Question de	À	Objet
Shane Vickerman	Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	With all the money scandals, money woes, short falls, raising taxes again and all the services being cut do you think it is fiscally prudent to spend millions of tax payers dollars on bike paths such as the proposed Terrebonne when that money ids sorely needed elsewhere?
Louise Desmarais	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que l'édifice situé coin Robert-Bourassa & St-Paul ouest (coin nord-est) arrivera à un point dangereux et que le propriétaire obtiendra l'autorisation de le démolir sans autre conséquence à son manque d'entretien?
Odette St-Pierre	Élu-e responsable (Mme Marie-Andrée Mauger)	Dans le contexte économique actuel, pourquoi dépenser sur des projets tel embellissement des ruellles, créer des endroits de rencontre pour les jeunes, des rues de jeux (non utilisées et demandé par certains citoyens juste pour avoir moins de circulation sur leur rue.) On devrait faire du porte à porte pour savoir combien exactement d'enfants il y a et sont prêts à jouer sur de l'asphalye en plein soleil, j'ai la réponse, personne! Tous ces coins de rue rétrécie avec plantes non entretenues qui débordent dans la rue et qui rendent la maintenance de ces rues pas facile pour les employés municipaux, etc... On perd plus de temps sur le tape à l'oeil que sur la nécessité et l'importance des travaux. Je paie des taxes depuis 23 ans à Verdun et je ne sais pas combien de fois j'ai demandé de venir corriger la pente ascendante vers le puisard qui fait que l'eau s'accumule devant mon garage constamment quand il pleut et à la fonte des neiges....

Luzviminda Ogerio Mazzone	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	I am not Jewish but I am disgusted by the violent incidents we have seen over the last weeks targeting jews including an attempted firebombing of a synagogue and shots being fired at Jewish schools. There have also been hateful antisemitic rallies in the streets of Montreal. At one of them, a controversial Imam is said to have shouted: "Allah, take care of these Zionist aggressors. Allah, take care of the enemies of Gaza. Allah, identify them all, then exterminate them. Don't spare any of them" . Prime Minister Trudeau and Prime Minister Legault denounced these remarks as anti-semitic and incitement to violence. It is reported that Montreal Anti Racism Commissioner, Bochra Manai was present at that rally when the Imam has spoken those remarks. The Jewish community is on record saying that they have no confidence in her. My question, why is she still the Anti Racism commissioner? Why have you not removed her from Office.
Dongju Yao	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	My name is Dongju Yao, I'm a resident in NDG, I have been on the waiting list of low rent housing of Office Municipal d'Habitation Montreal for 12 years, in the past two month our position on the waiting list dropped from around the 56th to the 104th, so this morning I called them to ask the reason. They told me only the machine calculate and people suffering from violence conjugal, fire or flooding can be given the priority. But it's not a satifactory explanation for the sharp increase special cases only in NDG. I like to know is there any supervision or audition or any other kind of authority that insures the fairness in the process. This whole process can't be done only by a computer. The computer needs men to operate. Thank you for all the work you have done for our city
Jeff Oberfeld	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Would you consider CCTV surveillance of Jewish schools, synagogues and community centres?
Emilie Thibault	Mme Sophie Mauzerolle	J'aimerais faire un suivi quant à notre demande reliée à un feu de circulation à l'intersection de la rue Sherbrooke et Bercy. Cette requête - 2317099 - a été déposée au 311 en septembre 2022 et appuyée par beaucoup de gens de la communauté. Il faut savoir qu'un CPE se retrouve à cette intersection et une école primaire sur la rue Bercy. Le débarcadère du CPE se situe aussi sur la rue Bercy; donc il y a beaucoup de circulation le matin et à la fin de la journée. Depuis l'arrivée des voies réservées sur la rue Sherbrooke, la circulation est devenue très dense. Les voitures et autobus qui circulent sur ces voies ont malheureusement tendance à aller beaucoup trop vite. Plusieurs accidents depuis printemps dernier ont eu lieu à cette intersection tout près de la cour des poupons. Il est périlleux de traverser cette intersection.

Nadine Bouchard	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	La circulation est devenue dense et rapide sur Sherbrooke devant le CPE à presque toute heure de la journée depuis la fermeture du pont Tunnel . Il serait judicieux d'ajouter un feu de circulation coin Bercy et Sherbrooke afin de sécuriser la traversée du boulevard. les autres feux qui permettent de traverser sont plutôt loin pour notre clientèle de tout-petits. J'ajouterai que je pense souvent au pire pour les enfants tellement les automobilistes sont énervé et commettent des imprudences. de plus , l'interblocage empêche souvent les parents de sortir du débarcadère pour emprunter Sherbrooke. Cordialement, Nadine Bouchard
Madeleine Martin	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Au nom des résidents de Louis-Riel, nous demandons que les parcs Félix-Leclerc et Boisé Jean-Milot soient unis par un corridor vert pour remplacer le tronçon de la rue Bélanger qui les sépare actuellement, entre François-Boivin et Langelier. Nous avons remis le 2 octobre au conseil d'arrondissement MHM, une pétition que nous avons fait signer en faisant du porte-à-porte. Notez qu'environ 95% des citoyens l'ont signée pour un total de 521 signatures. La hausse de la pollution n'a fait qu'augmenter au fil des ans, nuisible pour les résidents, les piétons et plus particulièrement pour les enfants qui jouent dans ces parcs. Nous savons aussi l'impact de ces enjeux sur la santé ainsi que les conséquences des îlots de chaleur. Ce corridor pourrait être utilisé comme voie piétonnière et cyclable, déjà présente, ce qui favoriserait le déplacement actif et le bien-être physique des résidents. Pouvons-nous compter sur votre soutien pour rendre notre quartier plus vert et plus sécuritaire?
Samantha Singer	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Comment est-ce qu'un employé juif qui serait victime d'antisémitisme peut avoir confiance que son dossier va être traité avec impartialité par le bureau de madame Manai
Lior Bibas	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	"L'antisémitisme est souvent appelé la plus ancienne des haines; il a pris plusieurs formes à travers l'histoire mondiale. Présentement, une des formes d'antisémitisme qu'on perçoit ici à Montréal est l'antisionisme, définit comme la délégitimisation du pays hébreu, le rejet du droit au peuple juif à leur autodétermination sur leur terre ancestrale et l'opposition de l'existence de l'état d'Israël. Est-ce que Mme Bochra Manaï considère que l'antisionisme est une forme d'antisémitisme qui doit être condamnée sans équivoque? À noter: L'antisionisme va au-delà de la critique légitime d'Israël. Les critiques de certaines politiques gouvernementales comme, par exemple, celles que nous avons vu lors des manifestations contre la réforme judiciaire en Israël plus tôt cette année, ne sont aucunement antisionistes mais plutôt un reflet d'un pays démocratique."

Julie Chauvin	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	My question is why haven't there been a sound wall built behind my house, I have people looking directly inside my house when my windows are open when they are at the light next to the delevendry highway exit. I live on drake and deleglise. It's so noisy. People always honking all hours of the night. I don't think that is right.
Marie-Chantale Lepage	Mme Sophie Mauzerolle	En tant que présidente du C.A. du CPE, j'aimerais faire un suivi concernant notre requête #2317099, demandant l'installation d'un feu de circulation au coin des rues Bercy et Sherbrooke, déposée en septembre 2022. Malgré plusieurs initiatives à travers les années pour ralentir la circulation autour du CPE, dû à de multiples accidents, notamment un important à l'automne 2019 ou un dossier a été déposé au bureau de l'arrondissement (photos et documentation fournies sur demande), force est d'admettre que de plus grandes mesures doivent être mise en place, puisque avec l'installation des voies réservées et la densification de la circulation sur la rue Sherbrooke, les incidents continuent de se produire tout près de la cours des poupons et de l'entrée principale de toutes les familles du CPE. Je vous demande donc ou en est notre dossier et quand est-ce qu'un feu de circulation sera installé à ce coin de rue?
Lynda Khelil	Mme Gracia Kasoki Katahwa (M. Alain Vaillancourt)	En août 2023, l'administration s'est engagée à ce que la Commission de la sécurité publique (CSP) tienne une séance publique sur le 2e rapport sur les interpellations policières publié en juin, avec une présentation de l'équipe de recherche. La Ligue des droits et libertés (LDL) a donc été stupéfaite d'apprendre lors de la CSP du 24 octobre, par la présidente Daphney Colin, qu'il n'y aura pas de séance publique tant que l'action collective de la Ligue des noirs contre la Ville de Montréal pour profilage racial ne sera pas terminée. La raison donnée est qu'un des 4 chercheurs, Victor Armony, a témoigné lors du procès. Or, M. Armony a témoigné comme expert indépendant. Il n'est pas une des parties dans le procès. Ce n'est aucunement une raison valable. La LDL réitère sa demande pour une séance publique sans délai. Mme Katahwa, comment expliquez-vous aux citoyen-ne-s qui subissent du profilage racial cette décision de retarder pour des mois/ années la présentation de ce rapport important?

Martin Benoit	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Suite à l'analyse du compte de taxes municipales 2023 du Centre Bell (1909 av des canadiens de montreal), j'ai remarqué que la valeur de l'édifice imposable diminue à chaque année. 167 millions en 2022, 161millions en 2023 et 150 millions pour la periode de 2023 à 2025. Dans un environnement ou les prix des batiments sont en constantes augmentation à Montréal, pourquoi l'édifice du Centre Bell peut perdre de la valeur sur 5 ans? Je veux porter à votre attention, il en a couté 270 millions pour la construction en 1996. Comment la valeur actuel peut être aussi loin de la valeur de construction. Plusieurs étude independante, le Canadiens de Montreal à une valeur de 2.5 milliards en dollars canadien.500% depuis 1996. Svp, pouvez-vous expliquer que les Montrealais doivent encaisser des millions de dollars en hausse de taxe municipal, et voir leur évaluation grimper de 200% en 5 ans, pendant que des compagnies privées voient leur évaluation municipale et ainsi leur taxes reduites?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 34. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 34, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, avec le consentement unanime des membres du conseil, modifie la séquence de l'ordre du jour et appelle le point 51.01 afin de faire coïncider l'étude de ce point avec la présence d'invités dans la salle du conseil.

CM23 1243

Nominations et désignations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1748;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver la nomination de M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans se terminant en novembre 2026;

2- d'approuver la désignation de M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, comme président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un deuxième mandat d'un an, de janvier à décembre 2024;

3- d'approuver la désignation de Mme Melissa Ben Meddour, comme vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2024;

4- d'approuver la désignation de M. Kevin Martinez, comme vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2024;

5- d'approuver la nomination de M. Anthony Faustin, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2026, en remplacement de M. Gabriel Laferrière;

6- d'approuver la nomination de Mme Joëlle Naud, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2026, en remplacement de Mme Rime Diany;

7- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1237181005

À 20 h 42, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45).

CM23 1244

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 2 750 000 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs, et tablettes électroniques (CG22 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 20 000 000 $ à 22 750 000 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 2 750 000 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs, et de tablettes électroniques (CG22 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 20 000 000 $ à 22 750 000 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239563006
80.01 (20.41)

CM23 1245

Autoriser une dépense additionnelle de 313 178,15 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de reconstruction de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise aux normes des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell Canada dans l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Docteur-Penfield, dans le cadre du contrat 103501 accordé à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. (CG15 0687), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 779 483,69 $ à 7 092 661,84 $, taxes incluses / Autoriser un virement en provenance de l'enveloppe des incidences au montant de 205 625,88 $, taxes incluses, vers l'enveloppe des contingences

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 313 178,15 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de reconstruction de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise aux normes des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell Canada dans l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Docteur-Penfield, dans le cadre du contrat 103501, accordé à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., (CG15 0687), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 779 483,69 $ à 7 092 661,84 $, taxes incluses;

2- d'autoriser un virement en provenance de l'enveloppe des incidences au montant de 205 625,88 $, taxes incluses vers l'enveloppe des contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237231068
80.01 (20.42)

CM23 1246

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 400 000 $, dont 320 000 $ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152), à Montréal - Métropole en santé et au Conseil des Industries Bioalimentaire le l'île de Montréal afin de réaliser deux projets de soutien aux entreprises du secteur bioalimentaire / Approuver deux projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Montréal - Métropole en santé, pour une période allant de 2023 à 2025, pour le projet de Guichet unique pour la transition alimentaire ainsi qu'un soutien financier non récurrent de 200 000 $ au Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal, pour une période allant de 2023 à 2025, pour le projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal.

2- d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237956003
80.01 (20.43)

CM23 1247

Résilier le contrat avec Passerelles Coopérative en patrimoine (CG23 0255) pour la fourniture de services professionnels visant la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale visant l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Appel d'offres public 22-19620

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier, d'un commun accord, le contrat avec Passerelles Coopérative en patrimoine (CG23 0255) pour la fourniture de services professionnels visant la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale visant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - appel d'offres public 22-19620.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238705001
80.01 (20.44)

CM23 1248

Approuver un projet de convention modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Les YMCA du Québec pour le projet « Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance », pour la réalisation du « Plan de transition en itinérance 2023-2025 » (CG23 0572), afin de corriger l'article 5.2 - Versements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Les YMCA du Québec pour le projet « Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance », pour la réalisation du « Plan de transition en itinérance 2023-2025 » (CG23 0572), afin de corriger l'article 5.2 – Versements.

Adopté à l'unanimité.

1239665008
80.01 (20.45)

À 20 h 55, le leader de la majorité, M. Alex Norris, rappelle le point 80.01 (20.22), dont l'étude avait été suspendue.

CM23 1249

Accorder un contrat à Sécurimed inc., pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi et en cours d'emploi pour la Ville de Montréal pour une période maximale de 24 mois, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus - Dépense totale de 781 222,65 $, taxes incluses (contrat : 679 324,04 $ + contingences : 101 898,61 $) - Appel d'offres public 23-19955 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat à Sécurimed inc. pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi et en cours d'emploi pour la Ville de Montréal, pour une période maximale de 24 mois, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus, pour une somme maximale de 679 324,04 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19955;

2- d'autoriser une dépense de 101 898,61 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Sécurimed inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239146002
80.01 (20.22)

À 20 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.48) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1250

Accorder un soutien financier de 563 400 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation à Spectre de rue inc. pour la réalisation de 22 unités situées au 803-807, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver un projet de convention de contribution financière à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 563 400 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation à Spectre de rue inc. pour la réalisation de 22 unités situées au 803-807, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239286003
80.01 (20.46)

CM23 1251

Accorder un soutien financier maximal de 973 806 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation à Maison Cross Roads pour la réalisation d'un projet de 15 logements au 3901, rue Ross, dans l'arrondissement de Verdun / Approuver un projet de convention de contribution financière à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser un soutien financier maximal de 973 806 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation à Maison Cross Roads pour la réalisation d'un projet de 15 logements au 3901, rue Ross dans l'arrondissement de Verdun;

2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239499009
80.01 (20.47)

CM23 1252

Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé par la Ville de Montréal à Brodeur Frenette S.A. pour l'élaboration du Plan de revalorisation des espaces industriels de l'agglomération montréalaise (CG23 0576), en faveur de la firme Ædifica inc., selon les mêmes conditions

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé par la Ville de Montréal à Brodeur Frenette S.A., pour l'élaboration du Plan de revalorisation des espaces industriels de l'agglomération montréalaise, en faveur de la firme Ædifica inc., selon les mêmes conditions.

Adopté à l'unanimité.

1239071002
80.01 (20.48)

À 21 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1253

Approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;

2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1239502002
80.01 (30.01)

CM23 1254

Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre le processus nécessaire au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre le processus nécessaire au lancement d'un avis de sélection aux candidats et candidates à la fonction de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1233302003
80.01 (30.02)

CM23 1255

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES) pour l'année 2024 / Autoriser une dépense de 450 000 $ à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver les modifications et ajustements au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains et autoriser une dépense de 450 000 $ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;

2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

1239271002
80.01 (30.03)

CM23 1256

Autoriser la modification à la répartition de 7 M$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour le plan de relance II du centre-ville de Montréal afin qu'une somme de 285 259 $ soit de la compétence de la ville centre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification à la répartition de 7 M$ reçue du ministère de l'Économie et de l'innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance II du centre-ville de Montréal afin qu'une somme de 285 259 $ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

1238798002
80.01 (30.04)

À 21 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) et 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1257

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement, la mobilité et les pratiques durables (RCG 21-025)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement, la mobilité et les pratiques durables (RCG 21-025) ».

Adopté à l'unanimité.

1238383008
80.01 (42.01)

CM23 1258

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) ».

Adopté à l'unanimité.

1230683004
80.01 (42.02)

À 21 h 02,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1259

Nominations au Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver les nominations, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, de Jy-Yoon Han en remplacement de Sylvie François et de Claudine Hubert en remplacement de Thien Vu Dang;

2- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238021009
80.01 (51.01)

CM23 1260

Approuver le renouvellement du mandat de M. Yves Gauthier à titre de membre indépendant et de vice-président du comité d'audit de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de renouveler le mandat de M. Yves Gauthier à titre de membre indépendant du comité d'audit de la Ville de Montréal, et de le désigner à titre de vice-président de ce comité jusqu'au 30 octobre 2026.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1237665004
80.01 (51.02)

_____

À 21 h 06,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CM23 1261

Accorder un soutien financier totalisant 215 000 $ ainsi qu'un soutien technique estimé à 100 000 $ à L'Auguste Théâtre pour la tenue de la 29e édition du Festival Noël dans le parc qui aura lieu du 8 au 31 décembre 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1675;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant de 215 000 $ ainsi qu'un soutien technique estimé à 100 000 $ à l'organisme L'Auguste Théâtre pour la tenue de la 29e édition du Festival Noël dans le parc qui aura lieu du 8 au 31 décembre 2023;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1239576003

_____

CM23 1262

Autoriser une dépense de 227 650,50 $, taxes incluses (conception : 189 708,75 $ + contingences : 37 941,75 $), en faveur de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour la conception et la préparation des documents d'appel d'offres, dans le cadre du projet de réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues Congrégation et de la Sucrerie (structure 81-5214C) dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1671;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense maximale de 189 708,75 $, taxes incluses, en faveur de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour la conception et la préparation des documents d'appel d'offres, dans le cadre de la réfection du pont ferroviaire au-dessus de la rue Wellington, entre les rues Congrégation et de la Sucrerie (structure # 81-5214C) dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

2- d'autoriser une dépense de 37 941,75 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de désigner le directeur de la direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à signer, au nom de la Ville, la lettre d'autorisation budgétaire jointe au dossier décisionnel;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1237091001

CM23 1263

Accorder un contrat à Équipements Twin (Laval) inc., pour la fourniture et l'installation d'épandeurs à abrasif 7 verges cubes, en acier inoxydable, selon les caractéristiques du devis - Dépense totale de 298 791,29 $, taxes incluses (contrat : 284 563,13 $ + contingences : 14 228,16 $) - Appel d'offres public 23-20061 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er novembre 2023 par sa résolution CE23 1691;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipements Twin (Laval) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'épandeurs à abrasif 7 verges cubes en acier inoxydable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 284 563,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20061;

2- d'autoriser une dépense de 14 228,16 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1237567025

CM23 1264

Accorder un contrat à Certiflo inc., pour la fourniture et l'installation de citernes arroseuses, avec équipements et accessoires, sur huit camions 6 x 4 fournis par la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 627 390,30 $, taxes incluses (contrat : 2 388 536,64 $ + contingences : 238 853,66 $) - Appel d'offres public 23-20051 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er novembre 2023 par sa résolution CE23 1692;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder à Certiflo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de citernes arroseuses, avec équipements et accessoires, sur huit camions 6 x 4 fournis par la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 388 536,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20051;

2- d'autoriser une dépense de 238 853,66 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Certiflo inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1237567026

CM23 1265

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Aux Trois Sentiers-Soins Palliactifs, pour une durée de 16 mois, à compter du 1er octobre 2023, les locaux 1, 2 et 8 situés à la Cité des Hospitalières, au 251A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie totale de 263 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 7 584,96 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er novembre 2023 par sa résolution CE23 1695;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Aux Trois Sentiers-Soins Palliactifs, pour une durée de 16 mois, à compter du 1er octobre 2023, les locaux 1, 2 et 8 situés à la Cité des Hospitalières, au 251A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie totale de 263 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 7 584,96 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1235941012

À 21 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1266

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 16 mois, à compter du 1er octobre 2023, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 19 697,60 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er novembre 2023 par sa résolution CE23 1696;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 16 mois, à compter du 1er octobre 2023, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 19 697,60 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1235941013

CM23 1267

Accorder un contrat à Rem. Groupe extrême inc., pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période d'un an, avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 178 671,15 $, taxes incluses (contrat : 148 892,63 $ + variations des quantités : 22 333,89 $ + contingences : 7 444,63 $) - Appel d'offres public 23-20171 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1709;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Rem. groupe extrême inc., le contrat pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour l'arrondissement de Ville-Marie pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 892,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20171;

2- d'autoriser une dépense de 7 444,63 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 22 333,89 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Rem. groupe extrême inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1238788005

CM23 1268

Exercer la première option de renouvellement, et autoriser une dépense additionnelle de 176 333,71 $, taxes incluses (contrat : 166 493,92 $ + contingences : 9 839,79 $) pour une période de 12 mois à compter du 23 septembre 2023, pour les services techniques d'un entrepreneur spécialisé (électricité) pour l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Systèmes urbains inc. (CM22 1076), majorant ainsi le montant total du contrat de 166 493,92 $ à 342 827,63 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1721;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois pour les services techniques d'un entrepreneur spécialisé (Électricité) pour l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal et d'autoriser une dépense additionnelle de 166 493,92 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Systèmes urbains inc. (CM22 1076);

2- d'autoriser une dépense de 9 839,79 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1237629002

CM23 1269

Conclure une entente-cadre avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour les services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans les arrondissements de la Ville de Montréal (lot 1), pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 139 432,25 $, taxes incluses (contrat : 107 255,58 $ + contingences : 16 088,34 $ + variation des quantités : 16 088,34 $) - Appel d'offres public 23-20115 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1713;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois par laquelle 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans les arrondissements de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 107 255,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20115 ;

2- d'autoriser une dépense de 16 088,34 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 16 088,34 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de 9363-9888 inc. (Sanivac);

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.09 1238365002

CM23 1270

Accorder un contrat à 9295-4007 Québec inc. Robocut Studio pour le prototypage, la fabrication, l'installation et le rodage des éléments muséographiques du projet Zone nature du Biodôme de Montréal - Dépense totale de 916 556,05 $, taxes incluses (contrat : 797 005,26 $ + contingences : 119 550,79 $) - Appel d'offres public 23-20111 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1710;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder à 9295-4007 Québec inc. (Robocut Studio) le contrat pour le prototypage, la fabrication, l'installation et le rodage des éléments muséographiques du projet Zone nature du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 797 005,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20111;

2- d'autoriser une dépense de 119 550,79 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1236545001

À 21 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.11 à 20.15.

À 21 h 36, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 21 novembre 2023, à 9 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2023 13 h

Séance tenue le mardi 21 novembre 2023, à 9 h salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M.Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovi et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais, Mme Angela Gentile, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda, Mme Dominique Ollivier et Mme Julie Roy

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Josefina Blanco

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 43.02 :

Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais, Mme Angela Gentile, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda, Mme Dominique Ollivier et Mme Julie Roy

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 43.02 :

Mme Josefina Blanco

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 43.05 :

Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais, Mme Angela Gentile, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda, Mme Dominique Ollivier et Mme Julie Roy

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 43.05 :

Mme Josefina Blanco

AUTRES PRÉSENCES :

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Ensuite, la présidente du conseil fait état de deux événements marquants ces derniers jours.

Premièrement, la présidente du conseil souligne notamment que le 31 octobre dernier, Kévin Lambert recevait le prix Décembre, récompense littéraire française majeure pour son roman « Que notre joie demeure », devenant ainsi le plus jeune récipiendaire de ce prix. La présidente du conseil mentionne aussi que le 9 novembre dernier, Kévin Lambert se voyait remettre le prestigieux prix Médicis du roman francophone de l'année, toujours pour ce même ouvrage et nous le félicitons chaleureusement de mettre en avant et avec talent la littérature québécoise aux yeux du monde.

La présidente du conseil fait état également de la victoire des Alouettes de Montréal lors de la 110e finale de la Coupe Grey de la Ligue canadienne de football, qui s'est tenue le dimanche 18 novembre dernier à Hamilton. Les Alouettes ont ainsi remporté la huitième Coupe Grey de leur histoire contre les Blue Bombers de Winnipeg et elle salue cet exploit.

Puis, elle invite les membres du conseil à observer une minute de silence. Par la suite, la présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte en souhaitant d'excellents travaux à toutes et tous.

---

1 - Période de questions du public

À 9 h 27, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

Question de	À	Objet
Zahraa Sayed Ali	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Aimerait que le conseil municipal demande un cessez-le-feu dans le conflit Israël-Hamas / Pourquoi la mairesse de Montréal ne demande pas un cessez-le-feu dans ce conflit?
Bara Iyad	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Souhaite recevoir le même traitement que tous les citoyens canadiens / Commentaires sur la réponse reçue et aimerait des prises de position de l'Administration en soutien aux manifestations pro-Palestine
Dominique Boulanger	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Pourquoi mes chiens ont-il été saisis? / Demande des explications sur la réponse reçue
Jason Keith Mailley	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (Mme Maja Vodanovic)	Combien de personnes des Première Nations sont invitées au conseil municipal? / Est-ce que l'Administration exerce de la pression sur les personnes en situation d'itinérance afin de les évincer du territoire et est-ce qu'il y a des statistiques à cet effet?

Question de	À	Objet
Laurian Ionita	M. Robert Beaudry	Pourquoi Mme Dominique Ollivier reste en poste à titre d'élue municipale? / Souhaite que Mme Dominique Ollivier rembourse les dépenses avec intérêts lorsqu'elle était à la tête de l'Office de consultation publique de Montréal, qu'elle soit démise de ses fonctions à titre d'élue municipale et paie l'élection partielle qui s'ensuivra
Janah Hajjsleiman	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Quelles sont les solutions pour protéger la population musulmane montréalaise? / Est-ce qu'il y aura un dialogue de l'Administration avec cette population à ce sujet?
Isaac Shihabi	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Pourquoi le Canada ne fait-il pas des représentations en faveur des résolutions 242 et 338 de l'Organisation des Nations Unies (ONU)? / Demande des explications sur la réponse reçue
Ghadir Nasrallah	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Êtes-vous en soutien aux victimes civiles palestiniennes dans le conflit actuel opposant Israël et le Hamas? / Commentaires à l'effet qu'il faut être blanc pour obtenir du soutien
Rana Shihabi	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Est-ce que j'ai le droit au bonheur en tant que Palestienne? / Pourquoi ne demandez-vous pas un cessez-le-feu dans le conflit opposant Israël et le Hamas?

À 10 h 07, la présidente du conseil fait la lecture de cinq questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Samantha Singer	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Acceptez-vous en tant que mairesse qu'une de vos employés partagent des posts de la page Montreal4Palestine qui a célébrer les attaques du 7 octobre en mettant en scène des distributions de bonbons dans les rues de Montréal? Si vous ne l'acceptez pas qu'elles devraient être les conséquences?
James West	Maya (Mme Maja Vodanovic)	Since submitting my tree trimming question last meeting, I have left Nina Claudal Lussier 6 messages concerning her confusing response, she has yet to respond to my calls or emails.
Yveline Montiglio	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Pourquoi, malgré plusieurs plaintes et ouvertures de dossiers, le balais mécanique continue de passer uniquement sur le côté EST de la rue Rivard entre Marianne et Rachel (le mercredi) et jamais du côté OUEST (le vendredi) qui est devenu une vraie poubelle ? Merci de faire enfin quelque chose à ce problème qui dure depuis des années.

Question de	À	Objet
Lise Letellier	Mme Sophie Mauzerolle	Notre syndicat discute avec l'arrondissement de LaSalle depuis plusieurs mois afin de trouver une solution à l'intersection Newman et Viola-Desmond qui est très dangereuse. Il n' y a aucune signalisation malgré les 4 voies et beaucoup d'achalandage. Il y a de plus en plus de résidents dans le quartier Angrignon Est et plusieurs projets sont à venir. Nous avons déposé une pétition à l'arrondissement afin de démontrer la volonté des citoyens d'avoir un arrêt il y a plus d'un an. L'arrondissement nous a avisé "qu'il se trouvait devant une impasse pour nous aider puisque les règlements sont trop restrictifs et ne peut prendre action sur une voie artérielle sans l'approbation de votre instance." Ma question s'adresse à madame Sophie Mauzerolle. Est-ce qu'aujourd'hui, vous pouvez vous engager à travailler avec les équipes de LaSalle afin qu'un arrêt et une traverse piétonne puissent être mis en place, dans les plus brefs délais, afin d'améliorer la sécurité des piétons dans ce quartier?
		DÉPÔT DE DOCUMENT
Dani Colen	Élu-e responsable (Mme Maja Vodanovic)	Good day, My apologies if this is not the right form. I have contacted 311 via webform about this and have not had anyone follow-up. I asked about what permit someone needs to have a furniture/home business running in an apartment building and if them doing this, is legal. My upstairs neighbour is hammering, drilling, scraping all hours of the day. It is now 11:55pm and they are hammering and this morning at 6.30am they were drilling. This has been going on for months which means this person is running a business from home and based on the sounds, I guess they are making furniture. I have emailed building management 8 times they don't reply.

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 13. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 13, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

Question de	À	Objet
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Comment l'Administration peut-elle expliquer l'augmentation de 21,7 M$ dans la rémunération des cadres et l'ajout de 74 cadres dans la fonction publique montréalaise? / Souhaite des explications sur l'augmentation de 400 M$ de la rémunération globale de 2017 à 2023

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, indique qu'un juron a été entendu du côté des membres de l'Administration; la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, prend acte de l'intervention de Mme Rossi et clôt le débat.

Question de	À	Objet
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	En 2024, est-ce que l'Administration s'engage à n'effectuer aucune coupe de services de la part de la Société de transport de Montréal (STM) ? / Questionne les dépenses en publicité et relations internationales de la STM
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Combien de cadres et de professionnels-les ont des allocations pour l'automobile? / Quelles sont leurs augmentations salariales?
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Est-ce que l'Administration s'engage à ce que le projet du Centre de transport Bellechasse ne coûte pas plus de 584 M$?

À 10 h 29,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Reformule sa question et si les coûts augmentent, à quelle hauteur?
M. Laurent Desbois	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Souhaite des justifications sur l'équité entre les arrondissements concernant l'embauche et la rémunération / Dans quels services seront coupés les 91 postes annoncés au budget 2024?

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis soulève une question de privilège et souhaite rectifier certains propos de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, énoncés précédemment. Plus précisément, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro n'est pas irresponsable dans sa gestion, mais plutôt, l'arrondissement doit composer avec le fait que l'Administration a augmenté les taxes de 9 % ces deux dernières années notamment. Le leader de la majorité, M. Alex Norris, estime qu'il ne s'agit pas ici d'une question de privilège mais d'une interprétation différente de celle de la mairesse de Montréal; à ce sujet, il a le droit d'être en désaccord sans que cela ne constitue une atteinte à ses privilèges.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ne reconnaît pas cette question de privilège et clôt le débat.

Ensuite, Mme Musau Muele cède la parole au conseiller Craig Sauvé qui soulève à son tour une question de privilège. Il suggère que la Commission de la présidence se penche à nouveau sur l'horaire des travaux du conseil municipal le mardi avant-midi. La présidente précise au conseiller Craig Sauvé que son intervention ne représente pas une question de privilège et l'invite à présenter sa demande par écrit par l'entremise des canaux officiels.

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 42.

À 10 h 42, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 20.11 à 20.15.

CM23 1271

Accorder des contrats à 9386-0120 Québec inc. (lot 1), GFL Environmental inc. (lot 2) et EBI Montréal inc. (lot 5) pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles et de matières recyclables des arrondissements de la Ville de Montréal pour une période de 47 mois, avec la possibilité de deux options de prolongation de 12 mois - Dépenses totales de 3 432 160,42 $, taxes incluses (contrats : 3 139 393,16 $ + indexation : 129 331,06 $ + contingences : 163 436,20 $) - Appel d'offres public 23-20125 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1715;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 47 mois, les commandes pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour les arrondissements de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20125;

Firmes	Articles	Montant des contrats (taxes incluses)
9386-0120 Québec inc.	Lot 1	1 050 802,06 $
GFL Environmental inc.	Lot 2	1 037 087,24 $
EBI Montréal inc.	Lot 5	1 051 503,86 $

2- d'autoriser une dépense de 129 331,06 $, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);

Firmes	Articles	Montant des indexations (taxes incluses)
9386-0120 Québec inc.	Lot 1	43 289,05 $
GFL Environmental inc.	Lot 2	42 724,05 $
EBI Montréal inc.	Lot 5	43 317,96 $

3- d'autoriser une dépense de 163 436,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Firmes	Articles	Montant des contingences (taxes incluses)
9386-0120 Québec inc.	Lot 1	54 704,55 $
GFL Environmental inc.	Lot 2	53 990,56 $
EBI Montréal inc.	Lot 5	54 741,09 $

4- de procéder à une évaluation de rendement de 9386-0120 Québec inc., GFL Environmental inc. et EBI Montréal inc. à la fin des contrats;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1239634007

CM23 1272

Exercer l'option de prolongation d'un an avec indexation, pour une somme maximale de 239 180,56 $, taxes incluses (contrat 2024 : 207 983,11 $ + contingences : 31 197,45 $) dans le cadre du contrat conclut de gré à gré avec Proanima pour 2023 (CM22 1461) pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et interdits sur le territoire de Montréal, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1722;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation d'un an avec indexation, pour une somme maximale de 239 180,56 $, taxes incluses, (contrat : 207 983,11 $ + contingences : 31 197,45 $) apparaissant au contrat conclu de gré à gré avec Proanima en 2023 (CM22 1461) pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et interdits sur le territoire de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1238726004

CM23 1273

Autoriser un transfert de crédits disponibles de 380 000 $ du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Ville-Marie, en provenance du budget d'incidences du contrat d'exécution des travaux de réaménagement des îlots I et II du square Viger (CM18 1001), en vue de la réalisation de travaux de protection contre les inondations dans le pavillon Viger, de l'achat de mobilier pour le café et de la mise sur pied d'un atelier pour les vélos

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1730;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'autoriser le transfert d'un montant de 380 000 $ du budget des incidences du contrat d'exécution des travaux de réaménagement des îlots I et II du square Viger (CM18 1001), du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre à l'arrondissement la réalisation de travaux de protection contre les inondations dans le pavillon Viger, l'achat de mobilier pour le café et la mise sur pied d'un atelier pour les vélos, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1239558002

CM23 1274

Autoriser un addenda modifiant, sans dépense supplémentaire au contrat initial, la répartition du financement entre le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et l'arrondissement de LaSalle, afin d'augmenter la dépense de 5 578 679,41 $, taxes incluses, pour le SGPMRS et de diminuer du même montant la dépense de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à Construction Gamarco inc. (CM22 1092) pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif Dollard-St-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1726;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'autoriser un addenda modifiant, sans dépenses supplémentaire au contrat initial, la répartition du financement entre le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et l'arrondissement de LaSalle, afin d'augmenter la dépense de 5 578 679,41 $, taxes incluses, pour le SGPMRS et de diminuer du même montant la dépense de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Construction Gamarco inc. (CM22 1092) pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif Dollard-St-Laurent;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.14 1239668001

CM23 1275

Accorder un contrat à Construction Doverco inc. pour l'exécution des travaux de rénovation et de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service (RFID) dans la bibliothèque interculturelle de la Côte-des-Neiges, située au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 809 775,24 $, taxes incluses (contrat : 2 163 024,68 $ + contingences : 432 604,94 $ + incidences : 214 145,62 $) - Appel d'offres public IMM-15873-1 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1728;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder à Construction Doverco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation et de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service (RFID) dans la bibliothèque interculturelle de la Côte-des-Neiges, située au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 163 024,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15873-1;

2- d'autoriser une dépense de 432 604,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 214 145,62 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à l'évaluation du rendement de Construction Doverco inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, soulève une question de règlement à l'effet que l'intervention du conseiller Sonny Moroz n'est pas sur le point à l'étude. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, lui demande d'axer son intervention sur l'aspect contractuel du dossier.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.15 1237381003

_____

À 10 h 44,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CM23 1276

Autoriser les modifications apportées à l'intervention du Service des finances afin de modifier la source du financement dans le cadre du contrat 478010 (CM23 0166) accordé à Loiselle inc., pour des travaux de réhabilitation environnementale, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans l'avenue Dollard, de la ruelle du Manoir à l'avenue Ducharme, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1729;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'autoriser les modifications apportées à l'intervention du Service des finances afin de modifier la source de financement dans le cadre du contrat nº 478010 (CM23 0166), accordé à Loiselle inc., pour des travaux de réhabilitation environnementale, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans l'avenue Dollard, de la ruelle du Manoir à l'avenue Ducharme, dans l'arrondissement d'Outremont;

2- d'autoriser le transfert de 1 175 000 $, taxes incluses, vers le Programme de subvention PEV;

3- de corriger les catégories d'actifs de certaines clés comptables de l'intervention financière du Service de l'eau;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1227231090

_____

CM23 1277

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à 14598369 Canada inc., tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir sur la partie de rue adjacente à l'immeuble situé au 3400, rue Raymond-Lasnier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constitué du lot 4 345 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Fermer et retirer du domaine public une partie de rue intégrée au lot 4 345 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1739;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal cède à l'entreprise 14598369 Canada inc., tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir sur la partie de rue adjacente à l'immeuble situé au 3400, rue Raymond-Lasnier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constitué du lot 4 345 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, sans considération monétaire;

2- d'autoriser la signature de l'acte de cession pourvu que cet acte soit, de l'avis du Service des affaires juridiques, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé, notamment afin que l'acte soit conforme aux règles de la publicité foncière, si requis;

3- de fermer et retirer du domaine public une partie de rue intégrée au lot 4 345 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1239945003

CM23 1278

Approuver l'entente de contribution financière entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal, entrant en vigueur à la date de la dernière signature par les deux parties et se terminant le 31 mars 2024, pour un montant maximal de 8 000 000 $, en vue d'y aménager des espaces verts dans l'est de l'île de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le secteur Assomption Sud - Longue-Pointe (ASLP)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1744;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'approuver l'entente de contribution financière avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, entrant en vigueur à la date de la dernière signature par les deux parties et se terminant le 31 mars 2024, pour un montant maximal de 8 000 000 $, la Ville de Montréal doit en retour acquérir pour une valeur minimale de 16 000 000 $ des lots de terrains en vue d'y aménager des espaces verts dans l'est de l'île de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier−Hochelaga-Maisonneuve dans le secteur Assomption Sud - Longue-Pointe (ASLP);

2- d'autoriser la signature de cette entente, conditionnellement à l'autorisation du Gouvernement du Québec, conformément à l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30).

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, soulève une question de règlement à l'effet que l'intervention de la conseillère Alba Zuniga Ramos n'est pas sur le point à l'étude. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, lui demande d'alléger le contexte historique et de centrer son intervention sur le sujet à l'étude.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, soulève une question de règlement à l'effet que l'intervention du conseiller Pierre Lessard-Blais n'est pas sur le point à l'étude. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, lui demande d'axer son intervention sur le sujet à l'étude, tout en lui permettant de répondre brièvement aux propos de la conseillère Alba Zuniga Ramos. La présidente clôt le débat.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La conseillère Alba Zuniga Ramos soulève une question de privilège à la suite des propos tenus par la conseillère Alia Hassan-Cournol qui a laissé entendre que les membres de l'Administration n'ont pas à écouter les membres de l'opposition officielle. Mme Zuniga Ramos croit qu'il s'agit d'un manque de respect envers les personnes élues de l'opposition officielle qui portent la voix de la population qu'elles représentent. La conseillère Alia Hassan-Cournol retire les propos cités. La présidente du conseil la remercie et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1236058001

CM23 1279

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc. pour l'acquisition d'ancrages et autres équipements connexes compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI pour des fins de maintien d'actif des équipements de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 1 360 594,90 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1792;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., fournisseur unique, pour une période de 12 mois, pour la fourniture d'ancrages et autres équipements connexes compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 360 299,12 $, taxes incluses, conformément au contrat d'approvisionnement;

2- de procéder à une évaluation du rendement de PBSC Solutions Urbaines inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1238848025

CM23 1280

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme d'un an, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de stationnement, dans le cadre des fonctions des agents de stationnement et qui représente 108 cases dont la superficie équivaut à 10 032 pieds carrés, moyennant un loyer total de 248 826 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1813;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme d'un an, à compter du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de stationnement dans le cadre des fonctions des agents de stationnement et qui représente 108 cases, dont la superficie équivaut à 10 032 pieds carrés, moyennant un loyer total de 248 826 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1230515007

À 11 h 04, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui propose de reporter l'étude du point 20.21 à un moment ultérieur durant l'assemblée.

La proposition est agréée.

À 11 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.22 à 20.26 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1281

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans huit arrondissements, d'une durée d'une saison hivernale avec date effective au 15 octobre 2023, pour un montant maximal de 15 402 263,26 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1803;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans huit arrondissements, d'une durée d'un an pour un montant maximal de 15 402 263,26 $, taxes incluses;

3- d'approuver le projet de convention à cette fin, et selon les termes et conditions stipulés à la convention;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.22 1239445008

CM23 1282

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour les travaux de démolition des enclos dans la cour de services Port-Royal et pour la stabilisation des enclos dans la cour de services Poincaré - Dépense totale de 561 719,79 $, taxes incluses (contrat : 432 092,15 $ + contingences : 64 813,82 $ + incidences : 64 813,82 $) - Appel d'offres public IM-PR-19-1010_DÉM_TRA (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1804;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de démolition des enclos dans la cour de services Port-Royal et stabilisation des enclos dans la cour de services Poincaré, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 432 092,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-PR-19-1010_DÉM_TRA;

2- d'autoriser une dépense de 64 813,82 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 64 813,82 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1237424004

CM23 1283

Accorder un contrat à Construction MLSR inc. pour les travaux de désamiantage du bâtiment administratif situé au 999, boulevard Henri Bourassa Ouest, dans le cadre du projet de rénovation de la cour de services Poincaré - Dépense totale de 503 521,52 $, taxes incluses (contrat : 372 978,90 $ + contingences : 74 595,78 $ + incidences : 55 946,84 $) - Appel d'offres public IM-PR-19-1010_DEC (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1805;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder à Construction MLSR inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de désamiantage du 999, boulevard Henri Bourassa Ouest dans le cadre du projet de rénovation de la cour de services Poincaré, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 372 978,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-PR-19-1010_DEC;

2- d'autoriser une dépense de 74 595,78 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 55 946,84 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1237424005

CM23 1284

Entériner une dépense maximale de 655 367,90 $, taxes incluses, pour la conception et la réfection de la chaussée de la rue de La Gauchetière par Projet REM s.e.n.c., dans le cadre des travaux du Réseau électrique métropolitain (REM) de par l'Entente en vigueur entre CDPQ Infra inc. et la Ville de Montréal, en vertu de l'Article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1810;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'entériner une dépense de 655 367,90 $, taxes incluses, pour la conception et la réfection de la chaussée de la rue De La Gauchetière dans le cadre des travaux du Réseau Express Métropolitain (REM) de par l'Entente en vigueur entre CDPQ Infra inc. et la Ville de Montréal, en vertu de l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1237211002

CM23 1285

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 250 000 $ pour l'année 2023 pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire / Réduire de 450 000$ l'enveloppe administrative dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (frais désormais financés par la SHQ) / Pour les années 2024 et 2025, déplacer les dépenses de transport et d'entreposage sécuritaire des biens vers le Volet hébergement temporaire (CM22 1482) / Approuver un projet d'avenant à l'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1817;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 250 000 $ pour l'année 2023 pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OCPM) des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (CM22 1482);

2- de réduire de 450 000 $ l'enveloppe administrative dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal;

3- de reconnaître les dépenses de transport et d'entreposage sécuritaire des biens au Volet hébergement temporaire pour les années 2024 et 2025;

4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer un avenant à cet effet, pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense additionnelle pour 2023 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1237031004

CM23 1286

Approuver un projet d'Addenda 1 au contrat de services professionnels intervenu de gré à gré entre la Ville de Montréal et Société de développement social (CM23 0074) couvrant les services bonifiés de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), en 2023, prolongeant ces services bonifiés jusqu'en mars 2024 et ajoutant des services additionnels de janvier à mars 2024 pour élargir la couverture au réseau de la Société de transport de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 2 167 667 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat initial de 2 597 004 $ à 4 764 671 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1808;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'Addenda 1 au contrat de services professionnels intervenu de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société de développement social (CM23 0074) pour la bonification, à la demande de la Ville de Montréal, des services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) non prévus audit contrat pour 2023, pour la prolongation de ces services bonifiés jusqu'en mars 2024 et pour l'élargissement de la couverture des services d'EMMIS au réseau métro de la Société de transport de Montréal pour la période des mois de janvier à mars 2024;

2- d'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 2 167 667 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 597 004 $ à 4 764 671 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1239651001

À 11 h 20, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui propose de reporter l'étude des points 30.02, 30.03 et 30.08 à une phase ultérieure du conseil.

La proposition est agréée.

À 11 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01, 30.04, 30.05, 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1287

Accepter l'offre de services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du 1er janvier au 31 décembre 2024, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1680;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1235978006

CM23 1288

Offrir à l'arrondissement de Verdun de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles pour des fins locales, et ce, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1822;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Verdun de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, et ce, sur une période de deux ans, conformément au premier alinéa de l'article 85 de *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1238416001

CM23 1289

Approuver une première entente entre la Ville de Montréal, le Directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales, permettant la mise en œuvre d'un projet pilote de vote par internet à l'occasion de l'élection générale du 2 novembre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1823;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver une première entente entre la Ville de Montréal, le Directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales permettant la mise en œuvre d'un projet pilote de vote par internet à l'occasion de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1239579003

CM23 1290

Prolonger, avec modifications, la déclaration de compétence du conseil de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement, plus précisément l'acquisition de biens, services généraux et services professionnels, sauf exceptions, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre par sa résolution CE23 1827;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de prolonger, avec modifications, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-19), la déclaration de compétence du conseil de la ville, pour une période de cinq ans, quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement, plus précisément l'acquisition de biens, services généraux et services professionnels, à l'exception des contrats et pouvoirs ci-après décrits lorsqu'aucun contrat cadre portant sur le même objet n'a été accordé par une instance décisionnelle de la Ville :

- les contrats relatifs à l'acquisition de biens et services généraux pouvant être octroyés de gré à gré en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, c'est-à-dire ceux dont la dépense est de moins de 25 000 $ et les exceptions prévues aux articles 573.3 et 573.3.2;

- l'approbation des grilles d'évaluation et de la formation des comités de sélection, le cas échéant;

- la prise de décision d'octroyer un contrat et la gestion de celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1236285003

CM23 1291

Approuver, avec réserves, la Planification des besoins d'espace (PBE) 2023 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre par sa résolution CE23 1828;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

1- d'approuver les besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2023, pour les secteurs scolaires de niveau primaire suivants :

   - Secteur 17 - St-Henri-Petite-Bourgogne -Griffintown

   - Secteur 21 - Côte-des-Neiges-Est

2- de refuser les besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2023 pour les secteurs scolaires de niveau primaire suivants :

   - Secteur 3 - Ahuntsic-Bordeaux

   - Secteur 8 - Parc-Extension

   - Secteur 9 - Petite-Patrie

   - Secteur 16 - Ville-Marie

   - Secteur 22 - Côte-des-Neiges-Ouest (deux besoins d'écoles)

   - Secteur 24 - Peter-McGill

3- de refuser le besoin en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2023 pour le secteur scolaire de niveau secondaire suivant :

- Secteur - Ouest

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.07 1239856003

CM23 1292

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1238856001

CM23 1293

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1238726002

CM23 1294

Avis de motion et dépôt - Règlement visant à assurer la mise en place et la fonctionnalité des voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes et de certaines catégories de véhicules

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement visant à assurer la mise en place et la fonctionnalité des voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes et de certaines catégories de véhicules », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1234368007

CM23 1295

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 32 094 000 $ pour le financement des travaux de voirie municipale et d'aménagement et réaménagement de pistes cyclables afin de favoriser l'accès à la Véloroute

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 094 000 $ pour le financement des travaux de voirie municipale et d'aménagement et réaménagement de pistes cyclables afin de favoriser l'accès à la véloroute », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1237211019

CM23 1296

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 405 rue de l'Inspecteur ainsi que la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé au 926, rue Saint-Maurice, notamment à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 405, rue de l'Inspecteur ainsi que la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé au 926, rue Saint-Maurice, notamment à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1238677003

CM23 1297

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1236285003

À 11 h 53, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui propose de reporter l'étude du point 42.04 à une phase ultérieure du conseil.

La proposition est agréée.

À 11 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01, 42.02, 42.03 et 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1298

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 82e Avenue entre la rue Notre-Dame Est et la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 82e Avenue entre la rue Notre-Dame Est et la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1163;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 82e Avenue entre la rue Notre-Dame Est et la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1163;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 septembre 2023 par sa résolution CE23 1549;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 82e Avenue entre la rue Notre-Dame Est et la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1194386001

Règlement 23-040

CM23 1299

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1164;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1164;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1617;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1238465002

Règlement 23-041

CM23 1300

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (16-049)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (16-049) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1165;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (16-049) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1165;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023 par sa résolution CE23 1613;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (16-049) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1232937002

Règlement 16-049-1

CM23 1301

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » pour exclure, de la délégation faite aux arrondissements, de l'application de la réglementation relative aux animaux autres que domestiques, le pouvoir de conclure une entente pour la gestion des services animaliers

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » pour exclure, de la délégation faite aux arrondissements, de l'application de la réglementation relative aux animaux autres que domestiques, le pouvoir de conclure une entente pour la gestion des services animaliers, à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0756;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » pour exclure, de la délégation faite aux arrondissements, de l'application de la réglementation relative aux animaux autres que domestiques, le pouvoir de conclure une entente pour la gestion des services animaliers, à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0756;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 juin 2023 par sa résolution CE23 1048;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » pour exclure, de la délégation faite aux arrondissements, de l'application de la réglementation relative aux animaux autres que domestiques, le pouvoir de conclure une entente pour la gestion des services animaliers.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1237515001

Règlement 02-002-42

À 11 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 à 43.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1302

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site. » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation du bâtiment commercial situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou afin d'ajouter une composante résidentielle au site »;

2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

43.01 1238770005

Règlement P-23-042

_____

CM23 1303

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter 19 zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville-Marie, de Rosemont–La Petite-Patrie, d'Anjou et du Sud-Ouest / Mandater le Service de l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter 19 zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville-Marie, de Rosemont–La Petite-Patrie, d'Anjou et du Sud-Ouest, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter 19 zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville-Marie, de Rosemont–La Petite-Patrie, d'Anjou et du Sud-Ouest;

2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur le point 43.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Valérie Plante, Rabouin, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Sauvé (35)
Votent contre :	Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian et Sasseville (20)
Résultat :	En faveur : 35 Contre : 20

La présidente du conseil déclare le point 43.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

43.02 1237345002

Règlement P-20-041-9

_____

CM23 1304

Adoption, avec changements, du second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal (09-003) » afin de permettre deux usages supplémentaires

Vu la résolution CM22 0387 de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 adoptant comme projet de règlement P-22-018 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal (09-003) » afin de permettre quatre usages supplémentaires;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal entre le 17 octobre 2022 et le 21 novembre 2022;

Attendu que le 27 juin 2023, l'Office de consultation publique de Montréal a rendu public son rapport de consultation, et que celui-ci est joint au présent dossier décisionnel;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les dispositions de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023, par sa résolution CE23 1831;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le second projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal (09-003) » afin de permettre deux usages supplémentaires, sujet, conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adopté à l'unanimité.

43.03 1217776011

Règlement Second P-22-018

CM23 1305

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec », dans le cadre d'un projet de construction pour des personnes ayant besoin d'hébergement

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec », relatif à la hauteur et la densité de construction dans le secteur identifié, pour intégrer les lots 1 179 377 et 5 069 561, actuellement localisés dans le secteur à transformer ou à construire 12-T11, dans le secteur 12-T2, de manière à y permettre la construction d'un bâtiment respectant un C.O.S maximal de 9, pour porter la hauteur maximale autorisée à 60 mètres et pour intégrer au PPU du secteur Griffintown les modifications apportées au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la hauteur et la densité de construction dans le secteur identifié, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec », relatif à la hauteur et la densité de construction dans le secteur identifié, pour intégrer les lots 1 179 377 et 5 069 561, actuellement localisés dans le secteur à transformer ou à construire 12-T11, dans le secteur 12-T2, de manière à y permettre la construction d'un bâtiment respectant un C.O.S maximal de 9, pour porter la hauteur maximale autorisée à 60 mètres et pour intégrer au PPU du secteur Griffintown les modifications apportées au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la hauteur et la densité de construction dans le secteur identifié;

2- d'exempter la modification au Plan d'urbanisme d'une assemblée publique de consultation en vertu de l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

43.04 1238677002

Règlement P-04-047-256

CM23 1306

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) »

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) »;

2- de mandater le Service de l'Habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur le point 43.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Valérie Plante, Rabouin, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Sauvé (35)
Votent contre :	Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian et Sasseville (20)
Résultat :	En faveur : 35 Contre : 20

La présidente du conseil déclare le point 43.05 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

43.05 1237252001

Règlement P-20-041-10

À 12 h 34, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2023 13 h

Séance tenue le mardi 21 novembre 2023, à 14 h salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M.Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais, Mme Angela Gentile, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda, Mme Dominique Ollivier et Mme Julie Roy

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Josefina Blanco

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA MOTION DE REPORT DU POINT 30.03 :

Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais, Mme Angela Gentile, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda, Mme Dominique Ollivier et Mme Julie Roy

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA MOTION DE REPORT AU POINT 30.03 :

Mme Josefina Blanco

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT N^{O} 1 AU POINT 30.03 :

Mme Mary Deros, M. Benoit Dorais, Mme Angela Gentile, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda, Mme Dominique Ollivier, M. Luc Rabouin et Mme Julie Roy

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT N^{O} 1 AU POINT 30.03 :

Mme Josefina Blanco

AUTRES PRÉSENCES :

M^{e} Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et déclare la séance ouverte.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux.

CM23 1307

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'agrandir l'aire d'affectation « Secteur résidentiel » à même le « Secteur d'emplois » pour la propriété située au 6900-7000, boulevard Louis-H.-La Fontaine - lots 4 594 306 et 4 594 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'agrandir l'aire d'affectation « Secteur résidentiel » à même le « Secteur d'emplois » pour la propriété située au 6900-7000, boulevard Louis-H.-La Fontaine - lots 4 594 306 et 4 594 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Anjou du 5 septembre 2023, par sa résolution CA23 12200 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA23 12201 du conseil d'arrondissement d'Anjou à sa séance du 5 septembre 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 octobre 2023 au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023, par sa résolution CE23 1684;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'agrandir l'aire d'affectation « Secteur résidentiel » à même le « Secteur d'emplois » pour la propriété située au 6900-7000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, constituée des lots 4 594 306 et 4 594 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1237077017

Règlement 04-047-257

CM23 1308

Nommer la salle Paul-Vachon dans l'édifice Emmanuel-Arthur-Doucet, au 3622, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1836;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de nommer la salle Paul-Vachon dans l'édifice Emmanuel-Arthur-Doucet, situé au 3622, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1234521015

CM23 1309

Motion de l'opposition officielle pour demander que le conseil municipal invite l'ARTM en séance plénière sur l'enjeu du financement du transport collectif à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal, dans son budget 2023, prévoit une contribution financière de 667,26 millions de dollars destinée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

Attendu que cette contribution représente 9,9% des dépenses totales de la Ville de Montréal;

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM), un des quatre organismes publics de transport en commun (OPTC), dont le financement dépend de l'ARTM, a présenté des budgets déficitaires en 2022 et en 2023;

Attendu que les OPTC prévoient un déficit projeté de 2,5 milliards de dollars pour les cinq prochaines années;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'éponger 70% du déficit anticipé pour l'année 2024;

Attendu qu'une incertitude persiste sur le partage du déficit anticipé pour les OPTC après l'année 2024;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'imposer des audits de performance aux sociétés de transport, dont la STM, et à l'ARTM;

Attendu que la Politique de financement de l'ARTM édicte que les municipalités sont aussi responsables du déficit résiduel des services de transport collectif régulier et adapté;

Attendu que, parmi les scénarios analysés pour résorber le déficit, les médias ont fait état de la possibilité de compressions touchant l'offre de service, notamment :

- La fermeture du métro à 23h00, et ce, à chaque jour;
- L'ouverture du métro à 9h00 la fin de semaine;
- La diminution du nombre de trains disponibles sur les lignes jaune, verte et orange;
- Une diminution du nombre de voyages des autobus d'environ 15%;
- L'augmentation du taux d'entassement;

Attendu que, en 2019, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) recommandait, dans le cadre de l'étude publique budgétaire, de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que l'ARTM soit tenue de procéder à une présentation de sa planification et à une reddition de comptes annuelle auprès de l'ensemble des élu(es) de l'agglomération de Montréal;

Attendu que, en 2019, la CFA recommandait, dans le cadre de l'étude publique budgétaire, de s'assurer que l'ensemble des élus de l'agglomération de Montréal soient systématiquement consultés par l'ARTM sur la planification de l'ensemble des transports pour bien arrimer la planification aux besoins locaux;

Attendu que, en 2020 et en 2021, la CFA recommandait, dans le cadre de l'étude publique budgétaire, que la Ville de Montréal intègre une présentation du budget de l'ARTM lors de ses prochains exercices d'étude du budget;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Christine Black
Mme Alba Zuniga Ramos

1- que le conseil municipal de la Ville de Montréal invite la direction de l'ARTM à une séance plénière sur l'enjeu du financement du transport collectif et de l'offre de service à Montréal;

2- que l'ARTM présente aussi, lors de cette séance plénière, les mesures d'optimisation et de mutualisation réalisées et prévues;

3- que la Ville de Montréal entame des pourparlers avec l'ARTM pour prévoir une présentation du budget de l'organisme dans le cadre des prochains exercices d'étude du budget de la Commission sur les finances et l'administration;

4- que la Ville de Montréal fasse parvenir la présente motion à l'ARTM, au nom du conseil municipal.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite la conseillère Christine Black à présenter la motion 65.01.

D'entrée de jeu, Mme Black soulève plusieurs préoccupations concernant le déficit de la Société de transport de Montréal (STM), de même que le rôle et les solutions envisagées par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle mentionne notamment que l'ARTM est ouverte à rencontrer les personnes élues. Conséquemment, Mme Black souhaite que cette motion puisse être adoptée par le conseil municipal afin que les enjeux liés au financement du transport en commun à Montréal puissent être débattus de manière plus approfondie et collectivement.

La présidente du conseil remercie la conseillère Christine Black pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

de reporter le point 65.01 à l'assemblée du conseil municipal du mois de décembre 2023, en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

_____

Un débat s'engage sur la motion de report.

_____

La présidente du conseil, après avoir consulté les leaders, déclare le point 65.01 reporté à l'assemblée du conseil municipal du mois de décembre 2023, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

_____

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

M. Norris rappelle le point 30.03, dont l'étude avait été reportée.

_____

CM23 1310

Déclarer le conseil de la ville compétent pour une période de 10 ans quant à l'application d'un règlement relatif aux animaux domestiques aux fins de la gestion et de la conclusion d'un contrat de services animaliers, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1821;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de déclarer le conseil de la ville compétent pour une période de 10 ans quant à l'application d'un règlement relatif aux animaux domestiques aux fins de la gestion et de la conclusion d'un contrat de services animaliers pour l'ensemble des arrondissements et, à ces fins, la conclusion et la gestion des contrats en cours uniquement à l'égard des services animaliers qui seront prévus à la convention régissant l'exercice des services de refuge animalier, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

   Cette déclaration de compétences débute au même moment que la décision du conseil de la Ville d'accorder le contrat pour la fourniture de services animaliers sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal pour une période de 10 ans. Elle prend fin si les conditions nécessaires à la signature du contrat ne sont pas accomplies;

2- d'autoriser les virements budgétaires pour les années 2023 et 2024 en provenance des 19 arrondissements tel que décrit dans la certification de fonds, lorsque la déclaration de compétence prend effet;

3- de prévoir l'ajustement de la base budgétaire à partir de 2025 du Service de la concertation des arrondissements tel que décrit dans la certification de fonds.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Richard Deschamps.

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par Mme Nancy Blanchet

de retourner l'étude de ce dossier au comité exécutif.

À 14 h 29, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques instants.

À 14 h 40, le conseil reprend les travaux.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui indique que l'Administration n'est pas en faveur de la proposition du conseiller Richard Deschamps.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite le conseiller Richard Deschamps à prendre la parole.

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par Mme Nancy Blanchet

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retourner l'étude du dossier au comité exécutif.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Black, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault et Sasseville (23)
Votent contre :	Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Sari et Sauvé (32)
Résultat :	En faveur : 23 Contre : 32

La présidente du conseil déclare la proposition de retourner l'étude de ce dossier au comité exécutif rejetée à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite le conseiller Alan DeSousa à prendre la parole.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem
Mme Christine Black
M. Michel Bissonnet
M. Laurent Desbois
M. Dimitrios (Jim) Beis

d'amender la recommandation du dossier décisionnel afin d'y ajouter le texte suivant :

« Que le conseil municipal assume 72 % des honoraires maximaux au contrat de services de gestion animalière à Proanima Montréal, et que la balance, soit 28 % des honoraires maximaux au contrat de services de gestion animalière à Proanima Montréal, soit assumée par les arrondissements. »

La présidente du conseil confirme auprès du conseiller Alan DeSousa qu'il s'agit de l'amendement nº 1.

À 15 h 14, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 18, le conseil reprend les travaux.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil cède la parole à la responsable de ce dossier pour l'Administration, la conseillère Maja Vodanovic. Mme Vodanovic mentionne notamment que l'Administration n'est pas en faveur de la proposition d'amendement nº 1.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite le conseiller Richard Deschamps à prendre la parole.

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par Mme Nancy Blanchet

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement nº 1.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil et Nazarian (19)
Votent contre :	Mesdames et messieurs Plante, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Blanchet, Deschamps, Palestini, Hénault, Sauvé et Sasseville (35)
Résultat :	En faveur : 19 Contre : 35

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement nº 1 rejetée à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa
Mme Christine Black
M. Michel Bissonnet
M. Laurent Desbois
M. Dimitrios (Jim) Beis

d'amender la recommandation du dossier décisionnel afin d'y ajouter le texte suivant :

« Que le conseil municipal s'engage à ce que la valeur de l'ajustement annuel récurrent à la base budgétaire des arrondissements effectué pour assurer le fonctionnement d'un premier refuge reste stable pour toute la durée du contrat de services de gestion animalière à Proanima Montréal, soit 10 ans, et pour celle de son option de renouvellement de 10 ans.

Que le conseil municipal assume à 100 % les potentielles augmentations de coûts liés aux honoraires payés d'avance, au loyer, à l'indexation et aux contingences du contrat de services de gestion animalière à Proanima Montréal pour toute la durée du contrat, soit 10 ans, et pour celle de son option de renouvellement de 10 ans, pour le premier refuge. »

La présidente du conseil confirme auprès du chef de l'opposition officielle qu'il s'agit de l'amendement nº 2. Elle cède la parole à la responsable de ce dossier pour l'Administration, la conseillère Maja Vodanovic, qui donne son accord au regard de la proposition d'amendement nº 2.

Mme Musau Muele consulte tour à tour les équipes LaSalle et Anjou et les membres indépendants en ce qui a trait à la proposition d'amendement nº 2. Elle note le désaccord des membres de l'équipe LaSalle, de la conseillère Andrée Hénault et du conseiller Serge Sasseville. Puis, la présidente du conseil déclare la proposition d'amendement nº 2 adoptée à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa
Mme Christine Black
M. Michel Bissonnet
M. Laurent Desbois
M. Dimitrios (Jim) Beis

d'amender la recommandation du dossier décisionnel afin d'y ajouter le texte suivant :

« Que le conseil municipal s'engage à assurer une équité territoriale à l'ensemble des arrondissements pour les services de gestion animalière rendus dans le cadre du contrat de services de gestion animalière à Proanima Montréal. »

La présidente du conseil confirme auprès du chef de l'opposition officielle qu'il s'agit de l'amendement nº 3. La conseillère Maja Vodanovic, au nom de l'Administration, acquiesce à la proposition d'amendement nº 3.

À l'instar de la proposition d'amendement précédente, la présidente recueille les intentions des équipes LaSalle et Anjou et des membres indépendants concernant précisément la proposition d'amendement nº 3. Ensuite, elle déclare la proposition d'amendement nº 3 adoptée à la majorité des voix en soulignant le désaccord des membres de l'équipe LaSalle, de la conseillère Andrée Hénault et du conseiller Serge Sasseville à ce sujet.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Mme Musau Muele cède la parole au conseiller Richard Deschamps qui soulève une question de privilège. Il aimerait préciser à la conseillère Maja Vodanovic qu'il n'a tenu aucun propos désobligeant envers la fonction publique. Par la suite, la leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa, soulève également une question de privilège. Mme Kasoki Katahwa cite une partie de la question de privilège de M. Deschamps avec laquelle elle n'est pas d'accord : « les émotions de Mme Vodanovic ». Mme Kasoki Katahwa estime que M. Deschamps n'a qu'à relever les propos dont il souhaite la correction ou le retrait lorsqu'il soulève une question de privilège, sans faire référence « aux émotions d'une femme ».

La présidente prend acte des deux dernières questions de privilège et clôt le débat.

Enfin, la présidente du conseil met aux voix le point 30.03, tel qu'amendé par les amendements nºs 2 et 3, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Andrée Hénault
Mme Laura Palestini
M. Serge Sasseville

30.03 1237515002

_____

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

M. Norris rappelle le point 20.21, dont l'étude avait été reportée.

_____

CM23 1311

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Proanima Montréal pour la fourniture de services de gestion animalière sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, avec une option de renouvellement équivalente - Dépense maximale de 157 937 206 $, taxes incluses (contrat : 152 978 185 $ + contingences : 4 959 021 $)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1798;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Proanima Montréal pour une somme de 152 978 185 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de gestion animalière sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans avec une option de renouvellement équivalente, et ce, à la condition que l'organisme obtienne son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) et sous réserve de l'accomplissement de la procédure prévue à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

3- d'approuver un projet de convention à cet effet;

4- d'autoriser une dépense de 4 959 021 $, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

5- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements en provenance des 19 arrondissements à compter de 2026 totalisant 6 386 686 $ annuellement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

6- de prévoir l'ajustement de la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements tel que décrit dans la certification de fonds;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Andrée Hénault
Mme Laura Palestini
M. Serge Sasseville

20.21 1237515003

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

M. Norris rappelle les points 30.02 et 30.08 dont l'étude avait été reportée.

À 16 h 19,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.02 et 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 30.02 et 30.08.

À 16 h 49, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui propose de reporter l'étude des points 30.02 et 30.08 à une phase ultérieure du conseil, et de procéder immédiatement à l'étude du point 42.04.

La proposition est agréée.

CM23 1312

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013)

Adoption des règles de gouvernance relatives au respect de la personne

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1167;

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1167;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1167;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1167;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2023 par sa résolution CE23 1662;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) »;

2- d'adopter les règles de gouvernance en lien avec le respect de la personne;

3- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) ».

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

d'apporter les amendements suivants au point 42.04 :

Amendements au Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne

1- d'amender l'annexe A du *Règlement modifiant le règlement sur la politique de respect de la personne* (19-013) pour ajouter un 6e alinéa au Titre V de la *Politique de respect de la personne,* intitulé *Principes directeurs,* afin qu'il se lise comme suit :

vi. privilégie la collaboration avec les syndicats et les associations de membres du personnel dans l'application de la présente politique.

2- d'amender l'annexe A du *Règlement modifiant le règlement sur la politique de respect de la personne* (19-013) afin de modifier le Titre VII. 2. i. b., intitulé « Plainte ou signalement recevable », afin qu'il se lise comme suit :

b. **Plainte ou signalement recevable** : Si la plainte ou le signalement est recevable pour enquête, la CFPM en informe la personne plaignante. Si l'intervention découle d'un signalement, la présumée victime en est informée. De plus, elle informe la personne mise en cause du dépôt de la plainte ou du signalement à son égard. *Sous consentement de la personne plaignante, l'association syndicale la représentant est également informée.*

3- d'amender l'annexe A du *Règlement modifiant le règlement sur la politique de respect de la personne* (19-013) afin d'ajouter un paragraphe concernant la Centrale d'accompagnement du personnel en matière de plaintes (CAPP) au Titre IX, intitulé « Rôles et responsabilités », afin qu'il se lise comme suit :

La Centrale d'accompagnement du personnel en matière de plaintes (CAPP)

i. reçoit les appels des membres du personnel de la Ville pour conseiller et orienter tout membre du personnel qui souhaite faire un signalement ou envisage de déposer une plainte, notamment pour harcèlement et discrimination.

ii. recueille des informations détaillées auprès de la personne qui fait la plainte ou le signalement.

iii. achemine la demande à l'instance appropriée en fonction du contexte et de la nature des allégations;

iv. s'assure de la confidentialité de l'appel et de la protection des informations recueillies auprès du membre du personnel;

v. s'assure d'un suivi de la plainte auprès des instances et du personnel ayant fait le signalement ou la plainte dans des délais raisonnables.

vi. agit à titre de conseil neutre et impartial en cas de préoccupation ou d'interrogation d'un membre du personnel, entre le dépôt de son signalement ou de sa plainte et la décision relative.

vii. garantit une prise en charge du dossier dans les 48h après la réception d'un appel à la Centrale.

4- d'amender l'annexe A du *Règlement modifiant le règlement sur la politique de respect de la personne* (19-013) afin de modifier le paragraphe concernant la Commission de la fonction publique, au Titre IX, intitulé « Rôles et responsabilités », afin qu'il se lise comme suit:

La Commission de la fonction publique de Montréal

i. assure le processus d'enquête des plaintes ou signalements en matière de discrimination ou de harcèlement et le processus de traitement approprié de la discrimination systémique, conformément à la présente politique;
ii. rend compte au conseil municipal, au moins une fois par année, de ses activités*, et y inclut un bilan ou une synthèse de ses rapports d'enquête.*

Amendement des Règles de gouvernance relatives au respect de la personne

5- d'amender les *Règles de gouvernance relatives au respect de la personne* afin de modifier le troisième paragraphe du point 7.4.4, intitulé « Suivis et prise en charge lors de mesures correctives », afin qu'il se lise comme suit:

3. L'autorité désignée décide des mesures appropriées relevant de son autorité décisionnelle, y compris notamment les mesures administratives et disciplinaires, et en assure la mise en œuvre ainsi que le suivi, *notamment auprès de la personne plaignante et, sous consentement de la personne plaignante, de l'association syndicale la représentant, afin de mettre fin à la situation de discrimination ou de harcèlement.*

_____

Un débat s'engage sur les propositions d'amendements de M. Abdelhaq Sari et de Mme Alba Zuniga Ramos.

_____

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au porteur du dossier pour l'Administration, la conseillère Alia Hassan-Cournol. Cette dernière indique que l'Administration est d'accord avec la première proposition d'amendement, mais que l'Administration n'est pas d'accord avec les propositions d'amendements 2, 3, 4 et 5.

_____

Le débat se poursuit sur les propositions d'amendements de M. Abdelhaq Sari et de Mme Alba Zuniga Ramos.

_____

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui réitère que l'Administration accepte l'Amendement n^{o} 1 et rejette les amendements n^{os} 2, 3, 4 et 5.

Mme Musau Muele consulte tour à tour les équipes LaSalle et Anjou et les membres indépendants en ce qui a trait aux propositions d'amendements. Elle note l'accord des membres de l'équipe LaSalle, de la conseillère Andrée Hénault et du conseiller Serge Sasseville pour l'ensemble des amendements, alors que le conseiller Craig Sauvé indique sa dissidence quant à l'amendement n^{o} 3.

Puis, la présidente du conseil déclare la proposition d'amendement n^{o} 1 adoptée à l'unanimité, et le rejet des propositions d'amendements 2, 3, 4 et 5.

_____

Le débat se poursuit sur le point 42.04, tel qu'amendé par l'amendement n^{o} 1.

_____

À 17 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

_____

Le débat se poursuit sur le point 42.04, tel qu'amendé par l'amendement nº 1.

_____

La présidente du conseil met aux voix le point 42.04 tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.04 1238242001

Règlement 19-013-1
Règlement 04-061-3

_____

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

M. Norris rappelle les points 30.02 et 30.08 dont l'étude avait été suspendue.

_____

CM23 1313

Mandater la vérificatrice générale pour réaliser un audit de performance spécifique à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), concernant les pratiques et encadrements administratifs et financiers de l'organisme / Demander à l'OCPM un gel de l'ensemble des frais de représentation, de missions et de reconnaissance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre par sa résolution CE23 1751;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de mandater la vérificatrice générale pour réaliser un audit de performance spécifique à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), concernant les pratiques et encadrements administratifs et financiers de l'organisme;

2- de demander à l'OCPM un gel de l'ensemble des frais de représentation, de missions et de reconnaissance pour le temps que la lumière soit faite sur la gestion de l'organisme et que de nouvelles normes conformes aux orientations de la Ville soient effectives.

_____

Un débat s'engage.

_____

À 16 h 26, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 16 h 48, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

de suspendre l'étude des points 30.02 et 30.08 et d'y revenir ultérieurement.

La proposition est agréée.

À 17 h 35, le conseil reprend l'étude des points 30.02 et 30.08.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos
M. Laurent Desbois

de modifier l'objet du dossier décisionnel afin qu'il se lise comme suit :

> « Mandater la vérificatrice générale pour réaliser un audit de performance spécifique à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour les années 2014 à 2023, concernant les pratiques et encadrements administratifs et financiers de l'organisme et demander à l'OCPM un gel de l'ensemble des frais de représentation, de missions et de reconnaissance. »

_____

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

_____

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Robert Beaudry qui indique que l'Administration est en faveur de cette proposition d'amendement. La présidente le remercie et déclare l'amendement adopté.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Puis, la présidente du conseil met aux voix le point 30.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.02 1237665005

_____

CM23 1314

Décisions relatives à la gouvernance de l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2023 par sa résolution CE23 1847;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

de recommander au conseil municipal :

1- de résilier le mandat de la présidente de l'OCPM, Madame Isabelle Beaulieu, pour faute grave et lui signifier la présente résolution;

2- de mandater la Direction générale pour débuter un nouveau processus de recherche quant à des candidats à recommander pour une nomination à titre de nouveau président de l'OCPM;

3- d'ordonner à l'OCPM de suspendre ses dépenses, à l'exception des salaires, du loyer et des dépenses d'opérations essentielles approuvées préalablement par la trésorière;

4- de réduire les sommes attribuées aux activités de l'OCPM pour le restant de l'année 2023 aux seuls montants requis et approuvés par la trésorière;

5- de mandater le Directeur général de la Ville afin d'identifier et affecter les ressources requises aux fonctions de l'OCPM, notamment pour veiller à la coordination de la gouvernance dans l'implantation de mesures intérimaires de gestion, incluant des paramètres opérationnels, et apporter tout support requis en matière de ressources humaines.

_____

Un débat s'engage.

_____

À 16 h 26, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 16 h 48, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

de suspendre l'étude des points 30.02 et 30.08 et d'y revenir ultérieurement.

La proposition est agréée.

À 17 h 35, le conseil reprend l'étude des points 30.02 et 30.08.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos
M. Alan DeSousa
M. Laurent Desbois

de modifier le 5e Résolu afin qu'il se lise comme suit :

« Mandater, jusqu'à la séance du conseil municipal du 20 décembre 2023, le Directeur général de la Ville afin de recommander au conseil municipal l'identification et l'affectation des ressources requises aux fonctions de l'OCPM, notamment pour veiller à la coordination de la gouvernance dans l'implantation de mesures intérimaires de gestion, incluant des paramètres opérationnels, et apporter tout support requis en matière de ressources humaines. »

_____

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

_____

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Robert Beaudry qui indique que l'Administration est en faveur de cette proposition d'amendement. La présidente le remercie et déclare l'amendement adopté.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Puis, la présidente du conseil met aux voix le point 30.08, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.08 1237665006

_____

À 18 h 02, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, donne rendez-vous à la prochaine séance du conseil municipal. Puis, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

_____

_____ _____

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2023
Membres du conseil municipal
Le 20 novembre 2023

---

1. Abdelhaq Sari
2. Alain Vaillancourt
3. Alan DeSousa
4. Alex Norris
5. Alia Hassan-Cournol
6. Andrée Hénault
7. Aref Salem
8. Benoit Dorais
9. Benoit Langevin
10. Caroline Bourgeois
11. Catherine Clément-Talbot
12. Chantal Rossi
13. Christine Black
14. Craig Sauvé
15. Despina Sourias
16. Dimitrios Beis
17. Dominic Perri
18. Émilie Thuillier
19. Éricka Alneus
20. François Limoges
21. Giovanni Rapanà
22. Jérôme Normand
23. Jocelyn Pauzé
24. Josefina Blanco
25. Josué Corvil
26. Laura-Ann Palestini
27. Laurence Lavigne-Lalonde
28. Laurent Desbois
29. Luc Rabouin
30. Luis Miranda
31. Magda Popeanu
32. Maja Vodanovic
33. Marianne Giguère
34. Marie Plourde
35. Marie-Andrée Mauger
36. Martine Musau Muele
37. Mary Deros
38. Michel Bissonnet
39. Nancy Blanchet
40. Nathalie Goulet
41. Peter McQueen
42. Pierre Lessard-Blais
43. Richard Deschamps
44. Robert Beaudry
45. Serge Sasseville
46. Sophie Mauzerolle
47. Stéphanie Valenzuela
48. Sterling Downey
49. Sylvain Ouellet
50. Valérie Plante
51. Vana Nazarian
52. Vicky Grondin
53. Virginie Journeau